Le crucifix, c'est l'image du Christ. Comment avoir le triste courage de vous faire complice de vos persécuteurs pour l'arracher des murs de vos écoles?

S. Exc. Mgr Charlebois

Congrès de Saskatoon, 3 avril 1930

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Vous pouvez compter sur une puissante bénédiction que j'implorerai du Christ-Roi qu'on persécute ici, mais qui n'en continuera pas moins à être adoré et servi dans cette province.

S. Exc. Mgr Charlebois

Congrès de Saskatoon, 3 avril 1930

RÉDACTEUR: J. VALOIS, O.M.I. ADMINISTRATEUR: [illegible]SSIÈRE, O.M.I.

23ième Année — PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi, le 22 novembre 1933 — No 38

Son Excellence Mgr Ovide Charlebois o.m.i., est mort

Une vague de fanatisme

Un ministre protestant, le Rév. J. Harrison, commandeur du "Scarlet Chapter" d'Orange, flanqué d'un Ku Klux Klan, M. Rosborough, s'oppose à la formation d'une seule Commission scolaire sous prétexte que les catholiques pourraient en faire partie — Pourquoi tant de haine de leur coeur? — Un ministre protestant admire l'attitude de l'Eglise catholique — La force prime le droit — La persécution nous est salutaire

Depuis quelques mois, la Commission scolaire du *Collegiate* de Régina étudie le projet de la formation d'une seule Commission d'éducation dans les écoles publiques et les *High Schools* de la ville dans un but d'économie. Les écoles séparées, étant aussi des écoles du gouvernement, devraient y être représentées.

C'est alors que les Orangistes et les Ku Klux Klan ont pris la mouche. Adversaires acharnés de la religion catholique, les chevaliers jaunes ou encapuchonnés, brandissant l'étendard surmonté de leur devise: "One Flag, One School, One Language", ont tôt fait d'expédier une délégation très représentative de deux personnages, un certain Révérend J. Harrison, commandeur du *"Scarlet Chapter"* d'Orange et un brave Ku Klux Klan, M. Rosborough, munis d'un long *memorandum* où est rédigée une protestation émue contre la fusion des deux Commissions scolaires.

Les deux émissaires ont eu soin de dire qu'ils venaient de la part d'aucune organisation ou société, mais qu'ils représentaient tout de même un certain groupe — nous le connaissons ce groupe! — opposé à la formation d'une pareille Commission sous prétexte "que ça ressusciterait les querelles religieuses, parce que les catholiques exigeraient une représentation sur la Commission et de là à la réclamation de ces derniers en faveur de *High schools* catholiques, il n'y aurait qu'un pas, comme c'est le fait de l'Alberta. "Si l'on applique le principe d'une Commission unique pour les écoles, déclare Rosborough, il faut l'appliquer de même pour tout l'organisme législatif où il faudra nommer des catholiques. Ce qui voudrait dire qu'en peu de temps les églises mèneraient l'Etat."

C'est bien là le langage des Orangistes et des Klans. Ils ne veulent pas de religion à l'école, pas plus qu'ils ne désirent voir l'Etat sous sa tutelle. Dès que l'on s'apprête à nous donner quelques miettes de justice, vite ils se mettent en campagne pour soulever gouvernements, conseils de villes et autres corps dirigeants contre nous.

En somme, qu'avons-nous fait pour nous attacher une haine sans répis de la part de ces bons messieurs? Est-ce parce que nous avons toujours été de loyaux sujets britanniques? Est-ce parce que nous avons toujours défendu les plus chers intérêts du Canada? Est-ce parce que nous avons toujours payé nos dûs à l'Etat? Est-ce parce que nous avons toujours été et serons toujours le meilleur antidote contre l'"américanisme"? Est-ce parce que nous appartenons à une religion qui n'est pas la leur, mais qui a droit de cité dans un pays dont les dirigeants se vantent de mettre en pratique dans toute son ampleur le *fair play* britannique?

Quoi qu'il en soit, nous ne chercherons pas noise à ces emballés, mais nous n'en continuerons pas moins fermement de réclamer pour l'âme de nos enfants l'enseignement religieux sans lequel il ne peut y avoir de véritable éducation et, pour l'Etat, la mise en pratique des principes dictés par le Grand Législateur sans lesquels ne peut exister la bonne administration de la chose publique.

Si le monde souffre aujourd'hui, si l'on ne peut s'entendre dans les Cabinets et les Conférences internationales sur les questions d'économie ou de désarmement, c'est peut-être parce que l'on s'inspire beaucoup trop de la doctrine matérialiste des sociétés secrètes qui boutent le Christ dehors.

Récemment, un ministre de l'Eglise presbytérienne, du haut de la chaire, rapportait le témoignage d'un homme d'Etat très en vue qui faisait la remarque suivante: "Le fléchissement de la morale à notre époque et ses conséquences, le crime, sont dûs au fait que nous avons chassé la religion des écoles." Le ministre Farley ajoutait: "Sous ce rapport, l'Eglise catholique nous donne à tous un digne exemple. Cette Eglise reconnaît que sans le Christ nous ne pouvons rien faire. Le modernisme, qui fait disparaître le Christ de la chose publique, n'a pas été béni et n'a pas relevé le monde."

Cependant, en 1929, lorsque nous étions insultés et persécutés parce que nous voulions défendre les droits de la religion, toute une population s'est insurgée contre nous. Nous a-t-on assez cassé les oreilles et fatigué les yeux avec les cris de *"Roman Catholic Domination"*, *"French Quebec Domination"*, etc...

Il fait bon se voir appuyer de temps à autre par des gens point farcis d'ignorance crasse, de préjugés ridicules, mais assez éduqués pour reconnaître la place de la religion à l'école et au sanhédrin de l'Etat.

M. Anderson déclarait la semaine dernière, à Gravelbourg, que depuis ses fameux amendements à la loi scolaire, règnait dans la province plus d'harmonie. C'était encore implicitement nous accuser d'avoir été dans le passé la principale cause des querelles et mésententes, (si querelles et mésententes il y eut!) puisque nous avons été plus que les autres frustrés dans nos revendications.

Si une prétendue harmonie règne, c'est que la force, pour certain, prime le droit. Notre attitude est et restera toujours la même et nous ne cesserons de blâmer les empiètements de l'Etat sur les droits des parents dans l'éducation et de protester contre des lois injustes. Ce ne sont pas non plus les cris de putois des Orangistes et des Ku Klux Klan qui nous feront changer de politique. Cependant, nous déplorons profondément que certains catholiques osent approuver, même en public, les agissements des adversaires de notre religion.

L'Eglise du Christ connait la persécution sous toutes ses formes. La persécution et les persécuteurs passent, mais elle, elle demeure. Les sociétés secrètes, qui ont entrepris de la détruire, ont entrepris une tâche au-dessus de leurs forces. S'ils connaissaient un peu l'histoire, ils sauraient que le sang des martyrs est une semence de chrétiens et que les persécutions donnent un regain de vie aux catholiques.

Joseph VALOIS, O.M.I.

Un grand deuil pour l'Eglise de l'Ouest

Son Excellence Monseigneur Ovide Charlebois, O.M.I., Evêque de Berenice, premier Vicaire Apostolique du Keewatin, n'est plus. La mort, cette inexorable faucheuse, vient de le coucher dans la tombe. Sa belle âme, il l'a rendue à Dieu lundi matin le 20 de ce mois vers les huit heures, après quinze jours environ de maladie et une agonie de quelques heures. Sa mort plonge dans le deuil non seulement son Vicariat Apostolique, mais tout le Canada.

Il a vécu pour mourir. —Né de parents profondément et foncièrement chrétiens, qui étaient cultivateurs aux environs de Oka, province de Québec, il a fait l'apprentissage, dès son bas âge, des disciplines sévères de la volonté qui font les hommes de devoir. Au foyer, point de ce luxe qui amollit le caractère, mais cette simplicité de vie et cet amour du travail de chaque jour qui préparent l'homme de l'avenir. Ajoutons à cela la culture d'une piété solide, et il sera facile de comprendre que le jeune Ovide Charlebois était à bonne école.

Cette première éducation reçue au foyer se complétera plus tard au Collège de l'Assomption, P.Q., et recevra son couronnement au noviciat comme au scolasticat des Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée.

Les fortes leçons reçues à la maison paternelle et dans les institutions susmentionnées donnèrent à son tempérament et à son caractère une vigueur tempérée par la douceur et la bonté, vigueur qui ne s'est jamais démentie.

D'autre part, il sut toute sa vie s'appuyer sur la grâce de Dieu et s'abreuver à la source de la vie par la prière humble, confiante et persévérante. Rien d'étonnant que Dieu ait versé à flots sa lumière sur cette âme s'ouvrant si facilement du côté du Ciel. Et c'est ainsi que préparé par la culture de la volonté et la prière, il s'avancera dans la vie ne cherchant qu'une chose, la gloire de Dieu, sa sanctification personnelle et le salut des âmes. Il lui fallait en effet rien moins que cette initiation aux grands devoirs de la vie pour couler son existence au milieu des Indiens et fonder le Vicariat Apostolique du Keewatin dans des circonstances difficiles.

Oh! ces chers Indiens, comme il les a aimés et avec quel soin il s'est appliqué à l'étude de leur langue, la langue crise! Il ne semblait jamais aussi heureux que lorsqu'il partait en canot pour ses missions lointaines.

L'auteur de ces lignes n'a jamais oublié le départ du regretté défunt pour la Baie d'Hudson. C'était en août 1915 que Mgr Charlebois quittait la mission de Cross Lake, Manitoba, en canot d'écorce, accompagné d'un guide; c'était un voyage comportant bien des périls. Malgré les représentations qui lui furent faites alors, il décida de partir et bientôt le canot disparut dans le lointain, nous laissant tous, prêtres, religieuses et enfants indiens, les larmes aux yeux et en proie à de vives inquiétudes.

Il y a à peine quelques années, il fut donné à l'Evêque de Prince-Albert d'accompagner ce vaillant apôtre en canot d'écorce jusqu'à Beauval et l'Ile-à-la-Crosse, au nord de cette province, d'admirer ce voyageur intrépide et cet Evêque infatigable.

La plus grande partie de sa vie de missionnaire s'est passée à la Mission Saint-Joseph au Fort Cumberland, et au commencement de ce siècle, il s'occupa en plus des Indiens du Pas, du Grand Rapide et de ce qu'on appelle en général la Basse Saskatchewan. Plus tard, l'obéissance l'appela à Duck Lake, dans ce diocèse. Pendant quelques années, il fut le directeur, sage, prudent, en même temps qu'administrateur consciencieux de l'Ecole St-Michel.

Esprit ouvert à tous les besoins de cette province, il fut le conseiller énergique en même temps que prudent et l'animateur de plusieurs initiatives dont bénéficie en ce moment l'Eglise de cette province. Qu'il suffise de [illegible] ici la fondation du journal: "Le Patriote", qui peut le compter comme un de ceux qui ont contribué le plus efficacement à sa fondation.

Il est mort pour vivre.—Une vie aussi débordante d'activité et aussi prodigue de sacrifices doit un jour prendre fin. Souffrir de la faim, de la fatigue excessive, du froid et de l'isolement, mine à la longue la constitution même la plus forte et conduit fatalement à l'aboutissant de toute vie humaine, la mort, et à ce qui précède la maladie, "ce premier-né de la mort" dont parle Job.

Il y a un certain nombre d'années, Monseigneur Charlebois dut subir une opération chirurgicale des plus graves; depuis lors, en dépit de son énergie indomptable, ses forces physiques ne furent plus à la hauteur de son zèle et commencèrent à le trahir. Dans le silence de son âme et aux pieds du crucifix, il fit généreusement le sacrifice de sa vie et se prépara au grand départ.

"La mort ne surprend pas le sage,
Il est toujours prêt à partir."

Ce conseil du fabuliste, Monseigneur Charlebois l'a sans nul doute mis en pratique; il s'est préparé à la mort et l'a accepté comme l'acte religieux le plus méritoire et le plus saint, sachant qu'elle est un sommeil, l'amie de l'homme et l'ange de Dieu, comme dit le poète.

Il s'est endormi de son dernier sommeil sur le coeur de son bon Maître qu'il a servi si fidèlement jusqu'à la fin et qui l'a emporté dans ses bras pour le jeter dans le sein de Dieu. Du haut du Ciel, il continuera de s'intéresser à sa chère église du Keewatin, à sa communauté religieuse dont il reste un des membres les plus méritants, aux oeuvres qu'il a épousées et soutenues avec ténacité. De concert avec sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus qui lui doit en grande partie d'avoir été nommée par Pie XI la Patronne des Missionnaires, il demandera à l'Auteur de tout don de verser sur ce pays et sur l'Eglise entière ses plus abondantes bénédictions.

R. I. P.

†*JOSEPH-HENRI PRUD'HOMME, évêque de Prince-Albert et Saskatoon.*

Il succombe des suites d'une pneumonie contractée dans un long voyage en traîne à chiens — Deux semaines malade — Biographie — Directeur de l'école industrielle de Duck-Lake Premier vicaire apostolique du Keewatin.

Le Pas, Manitoba—Son Excellence Mgr Ovide Charlebois, o.m.i., évêque de Bérénice et vicaire apostolique du Keewatin, est mort lundi matin à l'hôpital St-Antoine. — Son Excellence était malade depuis deux semaines. Il contracta un rhume lors d'un récent voyage en traîne à chiens depuis Barrows Junction jusqu'à une mission très éloignée. Le rhume dégénéra en congestion pulmonaire. — Après quelques jours de forte fièvre, il eut un mieux relatif puis la maladie reprit de nouveau. La pneumonie le terrassa lundi dernier, vers les 8 heures du matin. Les funérailles auront lieu samedi prochain.

BIOGRAPHIE

Ovide Charlebois appartient à l'une de ces familles patriarcales et foncièrement chrétiennes, comme il en existe tant, Dieu merci, dans la province de Québec. Il naquit le 12 février 1862, à Oka, lac des Deux-Montagnes, diocèse de Montréal. Ses parents, Hyacinthe Charlebois et Emérente Chartier, deux chrétiens de la vieille école, le firent baptiser dès le lendemain de sa naissance.

Devenu grand, le jeune Ovide fit ses études au collège de l'Assomption; puis il entra au noviciat des PP. Oblats, à Lachine, près Montréal, le 13 août 1882.

Entrée en religion

La vie religieuse semble avoir un attrait tout spécial pour sa famille, et deux de ses frères, aujourd'hui prêtres oblats comme lui, ne tardèrent pas à le suivre au noviciat.

Le Frère Ovide fit ses voeux perpétuels juste deux ans après sa prise d'habit, c'est-à-dire le 13 août 1884. Il n'était encore qu'étudiant en théologie. Ses études ecclésiastiques terminées, il fut ordonné prêtre le 17 juillet 1887.

Sa première obédience pour l'Ouest

Le même jour il reçut son obédience pour le diocèse de St-Albert qui comprenait alors ce qui est depuis devenu le diocèse de Prince-Albert.

Au fort de Cumberland

Presque cinq mois plus tard, 5 novembre, il arrivait au premier des deux postes qu'il ait jamais occupés dans le Nord-Ouest. C'était la mission St-Joseph au fort Cumberland, pays jusque-là en grande partie protestant.

Pendant seize ans il s'y dépensa sans compter, travaillant de ses mains quand ses faibles ressources ne lui permettaient point de se procurer de l'aide, prêchant et visitant les sauvages qui lui étaient confiés et faisant parmi eux de nombreuses conversions. De cette manière il se bâtit une église convenable et mit sa mission sur un bon pied.

Son zèle et ses talents de bon administrateur furent reconnus en 1890 lorsque ses supérieurs crurent pouvoir le mettre à la tête de toutes les missions avoisinantes.

Dès lors, il ajouta au soin des sauvages qui fréquentent le fort Cumberland, celui des Indiens du Pas, du Grand Rapide et, en général, de la basse Saskatchewan. Tous les ans, il se rendait par eau à Prince-Albert, d'où il descendait en bateau plat l'approvisionnement de ces différents postes.

Directeur de l'école de Duck-Lake

Trois ans plus tard, 27 août 1903, il succédait au R. P. Paquette com-

(Suite à la page 3)

Le Patriote perd l'un de ses fondateurs

Le Patriote *aujourd'hui est en deuil. Et pour cause! Il vient de perdre, par la mort de Son Excellence Mgr Ovide Charlebois, l'un de ses principaux fondateurs.*

Le grand évêque missionnaire, dont une plume plus autorisée et plus habile décrit les vertus héroïques dans une autre colonne, a joué un rôle de première importance, non seulement dans l'évangélisation des peuplades indiennes du "grand silence blanc", l'une des plus belles pages dans l'histoire de l'apostolat catholique, mais encore dans la survivance française de ses compatriotes de l'Ouest.

De noble lignée, — comme ses frères Charles et Guillaume, les principaux organisateurs de la résistance française de l'Ontario — il conçut, dès son arrivée dans le Saskatchewan, le projet de donner à l'élément français, disséminé à travers une population hétérogène, et séparé par d'interminables distances, une presse franchement catholique et française. Il fit part de son idée à des âmes de la trempe de celle de M. l'abbé Myre. Aussitôt les bourses s'ouvrirent. Le 24 août 1910, d'une humble échope, la boutique de menuiserie de l'école St-Michel, à Duck Lake, sortit le premier numéro du Patriote.

Depuis ce jour, Son Excellence n'a cessé d'encourager et d'aider cette oeuvre de ses précieux conseils, et selon que le lui permettaient ses faibles ressources.

Son Excellence Mgr Charlebois a toujours suivi avec grand intérêt tous nos mouvements. Il s'imposait des sacrifices, s'il le fallait, pour assister à nos congrès. Lors des luttes scolaires de la Saskatchewan, il sut prendre la plume pour appuyer notre campagne. Au retour d'un long voyage dans ses missions, apprenant l'énergique protestation de Son Excellence Mgr Prud'homme contre des lois injustes, il lui écrivait: "De tout coeur j'apporte mon entière adhésion à votre fière attitude en face du fanatisme aveugle et de l'esprit sectaire." Plus tard, au Congrès de tous les contribuables catholiques réunis à Saskatoon, il s'écriait: "Je suis avec vous d'esprit et de coeur dans la lutte que vous avez à soutenir pour la défense de nos droits les plus sacrés."

De semblables paroles ne s'oublient pas. Elles restent profondément gravées dans l'âme de ceux qui se dévouent pour les survivances religieuse et nationale. Elles sont un puissant réconfort aux heures difficiles.

Longtemps nous garderons dans notre mémoire le souvenir de cette belle figure où se lisaient les traits d'une paternelle bonté, d'une énergie de fer et d'une foi intrépide.

L'Eglise perd en la personne de celui que nous pleurons l'un de ses plus héroïques missionnaires; la race française, l'un de ses plus fiers défenseurs et le Patriote, l'un de ses fondateurs et de ses meilleurs amis.

Nous nous consolons à la pensée que du haut du ciel il continuera d'aimer et d'aider ce qu'il a aimé et aidé ici-bas: les institutions religieuses et françaises.—J.V.

NOUVELLES

La question des titres au Canada

OTTAWA. — La question des titres sera discutée à la prochaine session, aux Communes. M. Humphrey Mitchell, député travailliste de Hamilton, a l'intention de présenter une résolution pour qu'il soit encore défendu aux Canadiens d'accepter des titres et décorations, à l'exception des juges, des officiers de la Marine ou de l'Armée.

A la fin de la dernière session, M. Bennett a déclaré que le gouvernement ne se croyait pas lié par la résolution Nickle, de 1919, contre l'octroi de titres. Jusqu'à date, on croyait la question décidée une fois pour toutes.

M. Mitchell veut donc la régler pour toujours, et sa résolution sera sous une forme différente de celle de M. Nickle, pour en assurer la permanence.

Conférence interprovinciale

OTTAWA. — Une conférence interprovinciale aura lieu le 14 décembre prochain, a annoncé l'hon. Manion, ministre des Chemins de fer et Canaux. Les taux de transport constitueront le principal sujet de la conférence. Il sera aussi question d'assurances, de travaux pour chômeurs...

Cette conférence a été fortement recommandée par la Commission Royale qui a fait enquête sur le système ferroviaire.

Femmes canadiennes contre le jaunisme

EDMONTON. — Le conseil local de la Fédération féminine du Canada a résolu de faire une campagne en faveur d'une loi prohibant la publication détaillée des causes criminelles: meurtres, vols et actes immoraux. Ces dames citent l'exemple de l'Angleterre qui a adopté une loi de ce genre en 1926, et qui a réussi à diminuer le jaunisme de la presse.

L'établissement d'une banque centrale au Canada

Le rapport de la Commission Macmillan

Les enquêteurs recommandent unanimement l'institution d'un nouvel organisme pour l'extension du crédit agricole à moyen et à court terme — L'abolition du taux statutaire maximum d'intérêt de 7 p.c.

Résumé officiel du rapport préparé en français par le personnel du ministre des finances

OTTAWA.—Parmi les principaux arguments formulés par la majorite des commissaires en faveur de l'établissement immédiat d'une banque centrale, notons l'absence au Canada d'une autorité bancaire unique chargée de régulariser le volume du crédit et de la monnaie, de maintenir la stabilité extérieure de la monnaie domestique et de conseiller impartialement et expertement le gouvernement du jour sur les choses de politique financière. Pour satisfaire ce besoin, il a été établi des banques centrales dans la plupart des pays. C'est pour y répondre que trois conférences internationales, depuis la guerre, ont recommandé l'établissement d'une banque centrale là où il n'en existe pas. Le voeu de la Conférence monétaire et économique mondiale de 1933, dont le Canada faisait partie, était ainsi conçu: "La Conférence considère que l'établissement d'un étalon-or international, avec le mécanisme nécessaire pour en assurer le fonctionnement, nécessite la création de banques centrales indépendantes revêtues des pouvoirs requis pour mettre en vigueur une politique appropriée de circulation et de crédits, dans les pays qui n'ont pas actuellement d'institution bancaire centrale qui réponde aux besoins."

Quant à la question importante de la sphère centrale sur le niveau des prix, le rapport ajoute: "Il ne faut pas croire qu'une banque centrale puisse influencer directement le prix d'une denrée particulière. Il n'est pas même désirable qu'elle soit chargée spécifiquement d'une responsabilité quelconque concernant le niveau général des prix d'un pays. Il y a plusieurs facteurs de nature différente, qui, ensemble, influent sur ce niveau, et une banque centrale, dont le fonctionnement est limité purement au domaine monétaire, ne peut pas exercer un contrôle complet, bien qu'elle puisse avoir une certaine influence. Si elle essayait d'exercer un contrôle sévère, il lui faudrait des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux attribués à un corps autre que l'autorité souveraine.

Cependant, il est clair que la réglementation du volume du crédit peut influer à un haut degré sur le niveau de l'activité économique, et, en conséquence, des prix, et c'est là une des principales tâches d'une banque centrale. En l'absence d'une banque centrale, l'accomplissement de cette tâche est laissé soit au hasard, soit à des organismes incapables de la remplir adéquatement. La réglementation du volume de crédit est effectuée par l'action de la banque centrale sur les réserves ou en augmentant leur coût, on met en oeuvre un procédé d'expansion ou de contraction par les voies ordinaires du commerce de banque. Ainsi une banque centrale n'est pas une concurrente des banques commerciales. Ses fonctions sont régulatrices et indirectes."

La banque centrale, y est-il dit, a également une importance capitale au point de vue du contrôle exercé sur la valeur de l'unité monétaire à l'étranger. "Ses fonctions", dit-on, "sont la conséquence logique de la réglementation du crédit. Quels que soient les autres facteurs susceptibles d'influer sur le niveau des changes, comme les mouvements de capitaux à court terme, les emprunts à l'étranger et le volume de la dette, et les revenus des placements outre-mer, le facteur à longue échéance d'importance capitale, c'est l'organisation monétaire du pays, et aucun Etat moderne ne saurait se passer des instruments les plus efficaces de contrôle."

Coopération monétaire internationale

Le rôle d'une banque centrale dans la coopération monétaire interimpériale et internationale y est discuté. Le besoin d'une coopération monétaire internationale est pressant et constant, est-il affirmé, particulièrement en vue de l'importance des relations financières réciproques au cours des derniers dix ans. Le rapport poursuit: "On peut différer d'opinion quant au degré exact d'influence qu'une politique monétaire internationale concertée peut exercer sur le niveau de l'activité économique dans le monde entier, mais il n'y a pas de doute qu'une direction commune en matière de politique monétaire peut aider de façon notoire à éviter les excès économiques ou à stimuler la reprise des affaires. La coopération des banques centrales est entourée de multiples difficultés; ses effets sont limités ou dénaturés par une foule d'influences non monétaires; mais si nous désirons continuer cet échange mutuel de denrées et de services qui, par le passé, a stimulé la vie économique de toutes les parties du monde, nous devrons utiliser tous les moyens possibles pour ramener l'ordre dans la sphère des relations internationales. Le domaine monétaire peut fournir un point de départ à cet ordre dans les relations entre banques centrales, qui travaillent à harmoniser la politique nationale avec les besoins de la situation internationale."

L'attention est attirée sur le fait qu'en Afrique du Sud et en Australie des banques centrales sont devenues un élément indispensable du mécanisme financier et que les législatures respectives de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande sont présentement saisies de projets de loi visant à la création desdites institutions. Ces banques sont éminemment propres à activer la coopération monétaire impériale.

De l'avis de la majorité des commissaires, la loi financière n'offre pas de facilités suffisantes pour les opérations bancaires centrales. Les pouvoirs conférés par la loi sont assignés au Conseil du Trésor "qui constitue en réalité un comité du Cabinet, et ils sont donc laissés aux mains des politiciens." Il est signalé que c'est un avantage considérable que de confier les fonctions spéciales et hautement techniques d'une banque centrale à un organisme affranchi des vicissitudes de la vie politique."

La majorité "n'hésite pas à conclure qu'entre une commission d'administration", recommandée comme premier pas par l'Association des banquiers canadiens, "et une banque centrale, la préférence va nettement à celle-ci". Il faudrait à une commission, afin de surmonter les difficultés spéciales qui l'affronteraient, "des pouvoirs et une organisation se rapprochant de ceux d'une banque centrale au point qu'il paraîtrait naturel de demander pourquoi l'on n'a pas établi une banque centrale en premier lieu".

"Loin de juger le moment inopportun, nous voyons des raisons urgentes d'établir prochainement une telle banque". L'inconvertibilité du dollar canadien signifierait que "la banque s'épargnerait, dès le début les dangers qui pourraient l'affronter si elle débutait avec l'obligation légale de convertir alors qu'une accumulation graduelle de forces économiques aurait pu déjà établir la monnaie... Nous ne saurions voir à quels égards une telle institution pourrait bouleverser le régime financier actuel."

Les commissaires reconnaissent qu'en l'absence d'un marché de l'argent hautement développé, le contrôle d'une banque centrale au Canada sur le régime financier serait moins ressenti que celui exercé, par exemple, par la Banque d'Angleterre. Ils tiennent, cependant, que le régime financier et la vie économique du Canada sont déjà suffisamment avancés pour que les moyens offerts par le taux d'escompte, l'achat et la vente de valeurs, et les opérations sur le marché du change étranger, revetent assez d'importance aux mains d'une banque centrale bien gérée pour influer de façon décisive sur la situation du crédit au Canada.

Sur la question des frais, les commissaires font observer qu'un organisme adapté, quant à son armature et à son importance, au présent régime canadien, n'a pas besoin d'être ni vaste ni dispendieux.

La gestion d'une banque centrale exige de l'expérience, de l'adresse et de l'intégrité, mais voici ce que disent les commissaires à ce sujet: "Nos discussions avec les chefs de la finance et de l'industrie au Canada ne nous permettent pas de supposer l'absence de ces qualités dans ce pays. Au contraire, nous sommes convaincus que le pays est rempli d'hommes d'intelligence, d'expérience et d'esprit public dont la haute compétence garantirait amplement la bonne administration d'une banque centrale."

La majorité de la Commission résume ainsi qu'il suit sa position: "Peut-être conviendrait-il que le public sût qu'une telle institution ne saurait répondre, au delà d'un certain degré, à tout ce qu'il en attend. Une banque centrale ne saurait guérir tous les maux économiques du Canada; elle ne deviendrait pas une source illimitée de crédit pour tous les emprunteurs en toutes occasions; en vérité, ses opérations pourraient être aussi souvent restrictives qu'expansives.

"D'autre part, elle rendrait, croyons-nous, des services très considérables, elle substituerait au présent régime irégulier et mal développé, un contrôle plus unifié et plus rationnel sur l'armature du crédit; elle fournirait l'instrument voulu pour l'application d'une politique nationale concernant la valeur extérieure de la monnaie; elle deviendrait de plus en plus une source de conseils financiers autorisés pour le Dominion et, possiblement, pour les gouvernements provinciaux; et, finalement, elle fournirait un organisme central qui pourrait maintenir le contact avec de pareilles institutions dans d'autres pays, qui n'ont pas à présent leur contre-partie au Canada."

Dissidences

En différant d'avis sur la proposition d'établir immédiatement une banque centrale, M. Beaudry Leman déclare que le moment n'est pas favorable à cause des présentes difficultés économiques du Canada; parce qu'il est difficile de concevoir qu'une telle banque serait soustraite à l'influence politique; et parce que la politique financière et monétaire dans le monde entier est dans un tel état de transformation que le Canada devrait avancer la sonde à la main et attendre les événements avant d'établir une telle banque. Il souligne aussi la nécessité de recueillir d'abord l'approbation de toutes les provinces.

Sir Thomas White désapprouve la proposition d'une banque centrale parce que, outre les raisons alléguées par M. Leman, il croit qu'une telle banque "créerait des embarras au gouvernement, dans ces temps pénibles où l'action gouvernementale doit manifestement s'exercer sans entraves;" que son établissement immédiat bouleverserait le mécanisme financier du pays au point de retarder le rétablissement économique et que "le régime bancaire canadien que viennent compléter les dispositions de la loi financière" procure au gouvernement du jour, auquel il incombe, en dernière analyse, de tracer le programme financier, un instrument efficace de politique financière."

Crédit agricole

Au sujet du crédit agricole, la commission reconnaît que le besoin d'un nouvel organisme quelconque "est réel"... "Des cultivateurs et des représentants de sociétés agricoles ont déclaré que, par suite de ce revenu décroissant, ils ne pouvaient plus faire face aux frais d'exploitation et d'entretien des fermes, que les dettes des cultivateurs ont considérablement augmenté, que les impôts restent inacquittés, que le matériel agricole s'est sérieusement détérioré et qu'une forte proportion des cultivateurs se voient refuser d'autre crédit pour faire face aux frais de l'ensemencement et de la récolte. Leur témoignage a été corroboré par des représentants des banques, en particulier à Régina, où l'on a avoué qu'une forte proportion des cultivateurs ne pourraient se maintenir sans une forme quelconque de crédit, que les banques ne pouvaient leur procurer ce crédit et qu'il existait donc un grave problème qu'il fallait régler si l'on désirait la renaissance de l'agriculture. De nombreux cultivateurs paraissent endettés au point que même une hausse sensible des produits agricoles ne suffirait pas à motiver l'octroi de nouveau crédit par des voies commerciales ordinaires."

"La documentation que nous avons recueillie sur cette question durant notre enquête ne nous permet pas de formuler une recommandation spéciale quant à la forme précise que pourrait revêtir une telle organisation... Nous recommandons donc au gouvernement fédéral d'instituer sans retard, préférablement de concert avec les gouvernements provinciaux, une enquête spéciale sur le problème tout entier de l'octroi du crédit rural à court et à moyen terme, en vue de la rédaction d'un projet complet et adéquat dont se saisirait le parlement".

Le taux de 7 p.c.

Le rapport traite également de questions diverses concernant la pratique bancaire existante. Au sujet du taux d'intérêt maximum de 7 pour cent autorisé par la Loi des banques, le rapport déclare qu'il n'est pas légitime d'exiger plus que ce taux, bien que "les banques paraissent avoir adopté l'idée que la transaction est légitimée par le consentement du client à payer un taux supérieur à sept pour cent et l'acquittement effectif de ce taux, et qu'ainsi le paiement n'est pas recouvrable".

"A l'appui de la conservation du paragraphe, on a soutenu que le but du parlement au moment de son adoption subsiste encore; que les banques ne devraient pas consentir de prêts aléatoires au point d'exiger l'imposition d'un taux d'intérêt supérieur à sept pour cent; qu'un taux d'intérêt supérieur à sept pour cent constitue un fardeau excessif pour l'activité agricole; que malgré la concurrence que se livrent les diverses banques, cette concurrence ne se manifeste pas dans les taux d'intérêts exigés des emprunteurs, en particulier ceux engagés dans l'agriculture, et que le parlement, par conséquent, a eu raison de fixer un taux maximum d'intérêt".

"Par contre, à l'appui de l'abrogation du paragraphe, on a soutenu que le risque et les frais inhérents aux prêts imposent parfois la nécessité d'un taux d'intérêt supérieur à sept pour cent; que la fixation du taux d'intérêt à sept pour cent au maximum entraverait les affaires au point de nécessiter l'abandon d'une foule de petites succursales, en particulier dans les régions de colonisation, et priverait ainsi de services bancaires de nombreuses collectivités, sauf à des frais et à l'incommodité de longs voyages; qu'un taux, disons d'un pour cent supérieur à sept pour cent importe peu à l'emprunteur, ne formant que deux dollars et demi sur un emprunt de cinq cents dollars à six mois, tandis que pour la banque cette différence peut lui permettre de maintenir dans un certain district une succursale qu'il lui faudrait sans cela fermer; qu'en 1854 toutes les lois concernant l'usure ont été abrogées en Grande-Bretagne et le principe de la restriction des taux d'intérêt abandonné comme ineffectif et inopportun dans l'intérêt public; que si les banques ne pouvaient prêter à plus de sept pour cent quand le risque exige un taux bien superieur, de nombreux emprunteurs, vu l'incapacité de la banque à leur consentir un prêt, seraient livrés aux prêteurs d'argent soustrait à cette même restriction; que priver les emprunteurs qui consentent à payer, lorsque les circonstances le justifient, un taux supérieur à sept pour cent, de l'opportunité de s'adresser aux banques pour des emprunts constituerait une atteinte à leur liberté et les empêcherait souvent de se consacrer à des affaires rémunératrices".

Quatre des commissaires, après avoir pesé avec soin ces considérations, recommandent que le taux d'intérêt légal maximum soit aboli. M. Brownlee n'est pas de cet avis et croit que le maximum légal remplit encore un but utile et que des raisons suffisantes d'abroger l'article n'ont pas été alléguées.

Cependant, ils s'accordent à dire "qu'une sanction devrait frapper les contrevenants" et que cet article de la loi devrait être rendu plus clair au cas où l'on maintiendrait le maximum légal.

Relativement à la contradiction entre la durée des prêts, qui est d'ordinaire de trois ou quatre mois, et les besoins de crédit des cultivateurs qui sont de six à douze mois, la Commission croit que "les banques seraient bien avisées de s'efforcer, en l'espèce, de se plier aux désirs et à la commodité des clients satisfaisants".

Au sujet de la tenue de comptes et de l'encaissement des chèques, la Commission reconnaît que ces services occasionnent des frais aux banques et justifient une certaine rémunération, mais elle recommande aux banques canadiennes "de rechercher si, dans leur propre intérêt comme dans celui du pays, elles ne devraient pas généraliser les privilèges au pair, et se racquitter de la dépense consécutive en étendant la pratique d'imposer par entente des frais de tenue de comptes actifs et en restreignant l'emploi, à titre de comptes par chèques, des dépôts d'épargnes portant intérêt."

En ce qui a trait à la différence entre les taux payés par les banques sous le régime de la loi financière et les taux exigés par les banques des gouvernements provinciaux, des municipalités et des commissions scolaires, le rapport démontre que les banques ne tirent qu'une faible partie de leur revenu de cette source. Les dépôts du public représentent le plus gros des obligations des banques. Les frais des opérations bancaires rendent nécessaire l'écart entre les taux payés par les banques sur les dépôts et ceux qu'elles exigent sur leurs prêts. Dans son mémoire à la fin du rapport, l'hon. J.-F. Brownlee recommande, cependant, que les taux d'intérêt sur les dépôts et les prêts soient réduits. La preuve, ajoute-t-il, démontre clairement que des taux d'intérêt plus élevés sont exigés sur les prêts aux gouvernements et aux municipalités des provinces de l'Ouest qu'ailleurs, et cette pratique n'est pas justifiable.

Les placements

Les commissaires ne recommandent pas que les banques se retirent du commerce des placements. Ils signalent le concours précieux que les banques, avec leurs nombreuses succursales et leur solidité financière, peuvent apporter au lancement et à la distribution de valeurs fédérales, provinciales et municipales. "Une intervention législative dans la pratique qui assure une âpre concurrence et une offre serrée ne paraît pas, selon nous, s'imposer." Mais bien que le droit des banques à exercer le commerce des valeurs soit incontestable, il ne saurait nous celer la preuve des abus perpétrés. Il est possible que le volume des valeurs industrielles et autres lancées et réparties par les banques ait été faible comparé aux émissions gouvernementales et municipales vendues par elles; néanmoins, nous engagerions fortement les banques canadiennes, dans leur intérêt à acheter ou vendre à leur propre compte que les meilleures valeurs accessibles au pays, et plus particulièrement les titres des gouvernements, des municipalités et des autres organismes publics ou semi-publics."

Sur l'article 88 de la loi des banques, le rapport dit:

"L'article constitue une anomalie en ce qu'il viole le principe de droit général à l'effet que l'emprunteur ne peut gager des objets dont il garde la possession. Ce principe comporte une garantie pour les créanciers et importe à une collectivité commerçante. Nous reconnaissons que l'article a été inséré en vue de faire face aux conditions d'un pays en voie d'essor, privé d'accumulations de capitaux d'exploitation, et nous ne sommes pas convaincus qu'il n'a plus son utilité, bien que le moment viendra peut-être où l'avantage de le conserver sera sérieusement mis en doute. Nous ne recommandons pas l'abrogation de l'article, mais nous ne croyons pas qu'il conviendrait d'en étendre l'application."

Le rapport discute la prétendue subordination des intérêts de l'Est

(Suite de la page 2)

LE PATRIOTE de l'Ouest
LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN
Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest
Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes
BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

La vie internationale

La nouvelle expérience monétaire des Etats-Unis

Le président Roosevelt veut rassurer l'Europe

On mande de Washington que devant les réactions qu'a provoquées en Europe, et en particulier á Londres et á Paris, sa menace d'une dévaluation nouvelle du dolpourrait s'ensuivre, M. Roosevelt a fait machine en arriére.

Il a, en effet, décidé de borner son action, dans la erainte que des troubles financiers ne soient finalement plus sensibles à l'Amérique qu'aux pays européens, mieux armés pour se défendre.

Les achats d'or projetés par le gouvernement américain commencent bien.

Mais auparavant M. Roosevelt a tenu á rassurer les trésoreries intéressées en leur faisant connaître que ces achats seraient limités et que, au surplus, ils pourraient être faits, si elles l'acceptaient, par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre, á Londres, et de la Banque de France, á Paris.

L'institut financier londonien a refusé jusqu'á présent, car les Anglais ne cachent pas qu'ils manquent d'enthousiasme et manifestent un grand scepticisme á l'égard des nouvelles théories monétaires du gouvernement des Etats-Unis.

En ce qui concerne le dollar, on a fait également remarquer, de Washington, que sa dévaluation est limitée par l'amendement Thomas, qui prévoit une dépréciation jusqu'á 50 p.c. du dollar. Or, le dollar est déjá á 30 p.c. de son pair.

On croit, á Londres, que la modération soudaine de M. Roosevelt est due, pour une bonne part, aux appréciations que, au cours d'un récent entretien, sir Frederick Leith-Ross, délégué anglais pour les dettes, a pu formuler, à la demande du président, sur la politique monétaire du gouvernement américain.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que le gouvernement américain se rend compte qu'une opposition possible anglaise et française saurait être efficace, les Anglais et les Français étant plus rompus que les Américains aux manoeuvres monétaires sur le marché des changes.

De gros achats d'or, en plus des perturbations qu'ils occásionneraient á l'économie mondiale, seraient contre-carrés par des mesures restrictives étrangéres et annulés par l'activité des fonds d'égalisation des changes.

C'est cette connaissance des forces de ses adversaires éventuels qui incite l'administration américaine á la sagesse. C'est pourquoi elle semble résolue maintenant á se les marchés étrangers afin d'obtenir une dépréciation lente et graborner á des achats limités d'or sur duelle du dollar.

Une école d'escrocs

Pour apprendre l'art de frustrer son semblable

BUCAREST. — C'est une école de vol à la tire et d'escroquerie qu'ont découvert l'autre jour, les policiers roumains en procédant á l'arrestation de trois repris de justice.

L'un de ces messieurs dirigeait bel et bien une école d'art de frustrer son semblable.

Cette école, qui comptait une quinzaine d'éléves, n'acceptait que des internes, tous sujets remarquables, que l'on dressait soit á la prise directe, soit á l'escroquerie, selon leurs dispositions.

L'apprentissage se faisait, comme on pense, sur les lieux. Chaque élève volait ce qu'il fallait pour payer sa nourriture, son entretien. Le surplus allait á la collectivité.

Méthode des plus sérieuses en somme.

Du reste, New-York et Chicago possédent de semblables écoles clandestines.

La liberté de l'Irlande

Déclaration de J.H. Thomas en chambre--un avertissement

DE VALERA

LONDRES. J. H. Thomas, secrétaire des Dominions, a clairement exposé aux Communes que le Royaume-Uni considére comme une nouvelle répudiation du traite anglo-irlandais les trois bills récemment adoptés par le Dáil Eireann, dans l'Etat libre d'Irlande. Ces bills abolissent le droit d'appel au Conseil Privé, transférent du gouverneur général au conseil exécutif l'autorité des appropriations monétaires et effacent de la constitution la clause relative á la sanction royale en matière législative.

M. Thomas a averti l'Etat libre que s'il entend se départir de ses responsabilités de membre de la Société britannique des Nations, il ne saurait songer à bénéficier plus longtemps des avantages que cela comporte.

Le président Eamon de Valera, mis au courant, a expliqué que si cette menace était la seule que pouvait faire M. Thomas, il ne devrait pas être difficile d'obtenir la garantie que la déclaration de la république en Irlande ne sera pas une cause d'agression de la part du Royaume-Uni. Il a ajouté que l'adoption des bills n'avait rien d'incompatible avec les obligations légales ou morales de l'Etat libre. Celui-ci, dit-il, a un intérêt vital á déterminer ses propres institutions gouvernementales et il a la liberte de le faire. Si le pays exerce son droit, ajouta-t-il, le Royaume-Uni considére cela comme un acte d'hostilité. Le peuple irlandais, dit-il encore, s'est prononcé en 1918 et ceux qui ont accepté le traité anglo-irlandais l'ont fait non pas parce qu'ils avaient écarté l'idée de la république, mais parce que Lloyd George, alors premier ministre, les menaça d'une guerre "immédiate et sans merci."

A propos d'un Concordat

On n'a pas voulu comprendre, en certains milieux, les mobiles qui ont déterminé S. S. Pie XI á signer un Concordat avec l'Allemagne hitlérienne. Ce Concordat est l'aboutissement logique d'une politique que le Souverain Pontife a instaurée et poursuivie avec une énergie qui ne s'est jamais démentie. En le signant, S. S. Pie XI n'a pas voulu approuver le régime politique de l'Allemagne ou le corps de principes que comprend le systéme national-socialiste, mais protéger contre un coup de force possible les droits de l'Eglise et des catholiques.

S. S. Pie XI a d'ailleurs exprimé sa pensée, au sujet des concordats, dans une boutade célèbre: "Je suis prêt, aurait-il dit, pour sauvegarder l'âme des enfants, á traiter avec le diable en personne." Ch. G.

L'insécurité en Europe

M. de Broqueville souligne les précautions prises par la Belgique devant une situation qui rappelle celle de 1913.

Samedi le 4 novembre, s'est ouvert á Dinant la 60e session de la Fédération des associations et des cercles catholiques.

Au cours d'une des réunions du dimanche, M. de Broqueville, premier ministre, a prononcé un important discours dans lequel il a examiné le probléme de la sécurité et les réformes á apporter à la Constitution belge.

"A l'heure présente, a-t-il dit, il n'est pas un homme de coeur qui ne ressente une véritable angoisse devant le spectacle que nous offre l'Europe. Les efforts de quinze ans de coopération internationale ne semblent avoir abouli qu'á une situation bien proche de celle de 1913. Nous sortons aujourd'hui d'un rêve qu'il n'eût pas été sans danger de prolonger davantage.

Cependant, a ajouté M. de Broqueville, "la Belgique n'est pas actuellement effrayée par la situation internationale. Car elle a fait tout ce qui était en son pouvoir pour parer au danger."

"Le gouvernement, a poursuivi le premier ministre, est bien décidé á assurer la défense du territoire tout entier.

Hommage du Canada à la mémoire d'Iberville

PARIS. — M. Perrault, ministre de la Voirie et des Mines de la province de Québec, a fait parvenir á M. Albert Sarrault, premier ministre, une plaque de bronze destinée á être apposée sur l'aviso "d'Iberville", en hommage du pays natal de ce héros, que la tradition populaire a surnommé le "Cid Canadien", en raison de sa bravoure chevaleresque et de ses exploits innombrables.

Déjá, l'année derniére, á l'occasion du lancement du "Vauquelin", le gouvernement canadien avait offert á ce contre-torpilleur une plaque commémorative du dernier défenseur de la France dans les eaux canadiennes.

M. Sarrault, profondément touché par ce nouveau geste amical, a remercié très vivement M. Perrault et le gouvernement de sa province.

Bloc enfariné

(Le Devoir)—A ce que l'on peut voir dés maintenant, le but principal du rapport majoritaire, dans cette enquête sur notre régime bancaire, c'est de lier le dollar á la livre sterling, sous prétexte qu'il faut unifier la finance impériale. L'Afrique-Sud et l'Australie ont déjà des banques centrales qui sont "un élement indispensable de l'organisme financier", selon le rapport; comme l'Inde et la Nouvelle-Zélande auront elles aussi leur banque centrale avant longtemps, le Canada doit en venir là, concluent les commissaires Macmillan, Addis et Brownlee. Quelles que soient les raisons qui aient incité MM. Beaudry Leman et White à se prononcer contre cette sorte de banque centrale, leur attitude rencontrera l'assentiment des Canadiens qui ne veulent pas d'un autre engin d'impérialisme déguisé. Nous en avons déjà de reste. De toute évidence, notre régime bancaire présent est loin d'être parfait. Mais on ne l'améliorera pas en y introduisant le principe d'une banque centrale manifestement menée de Londres. Encore s'il s'était agi d'un organisme impérial, l'initiative eût été défendable. Mais cette machine impérialiste? C'est d'un cheval de Troie que la majorité des commissaires veulent nous faire cadeau. L'on peut s'attendre que presque tout ce qu'il y a d'impérialistes et de presse impérialiste au pays donneront en faveur de cette sorte de banque dont le principal caractère, ce sera d'exister pour servir les intérêts de Londres et de l'Empire désireux d'asservir toutes les monnaies des Dominions á la livre sterling. Cela donnera d'autant plus de prise á Londres sur les affaires des Dominions que la nouvelle banque centrale prendra ses mots d'ordre lá-bas, au lieu de le recevoir du Canada. Ce bloc enfariné ... — G. P.

Son Ex Mgr Charlebois

(Suite de la 1ère page)

me directeur de l'école industrielle de Duck Lake. Le fondateur de cet établissement l'avait laissé grevé de dettes. A force d'économies et de judicieuses industries, le Père Charlebois amortit bientôt cette dette, laquelle, sous sa sage direction, a été réduite à des proportions, qui permettent de contempler l'avenir sans trop d'appréhension.

Il fit plus. St-Michel devient sous sa houlette une école modèle. Par sa bonté naturelle, son grand esprit de foi et le soin tout paternel avec lequel il veillait sur ses enfants, il réussit non seulement á faire supporter, mais même á faire aimer le séjour dans cet établissement á des enfants qui avaient grandi jusqu'à l'âge de raison en l'absence de toute contrainte.

Naturellement, le R. P. Charlebois ne fit pas tout; il a eu pour le seconder les excellentes religieuses de la Présentation qui ne ménagérent pas leurs peines. Mais chacun sait que les membres suivent généralement le mouvement de la tête.

Formation du vicariat du Keewatin

Au cours de l'année 1910, eut lieu la formation d'un nouveau vicariat apostolique. Il comprenait la partie inférieure des terres arrosées par les tributaires de la Baie d'Hudson, y compris la belle mission de St-Jean-Baptiste, á l'Ile-à-la-Crosse — la plus ancienne de toutes les missions du nord, puisque sa fondation remonte á l'an 1844.

Le premier titulaire

Le 8 août 1910, le R. P. Charlebois en était nommé le premier titulaire avec titre d'évêque de Bérénice en Lybie. Il fut sacré á l'Assomption le 30 novembre suivant par Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface.

Il demande un coadjuteur

Sentant ses forces faiblir, il demanda à Rome, il y a quelques mois, un coadjuteur pour l'aider dans son rude apostolat. Au mois de mai dernier, le R. P. Martin Lajeunesse était nommé coadjuteur avec future succession de S. Ex. Mgr Charlebois.

Qu'est-ce qu'un politicien?

M. Bonnard, académicien, en donne une définition

PARIS. — Il serait utile d'obtenir une définition du politicien conçue sans arrière-pensée, aussi honnête que juste et qui servirait comme une pierre de touche quand un homme arrive au gouvernement, pour savoir à qui l'on a affaire. Cette définition, M. Abel Bonnard, de l'Academie française, ne l'a pas cherché dans le dictionnaire auquel il collabore, mais il a réuni joliment quelques indications qu'il propose au magazine "1933".

Les voici:

"Un politicien, c'est un homme qui pense à ses intérêts, dans une place où il devrait penser aux nôtres. C'est quelqu'un qui se sent envers son parti tous les devoirs qu'il devrait se sentir envers sa patrie. — C'est un homme qui ne parle pas toujours mal, mais qui n'agit presque jamais bien. — C'est un esclave déguisé en chef, qui prend des ordres avant d'en donner. — C'est quelqu'un qui n'a pas le courage de braver la foule pour servir le peuple. — C'est un ambitieux qui n'a que de petites ambitions. — C'est quelqu'un á qui la possession d'une grande place ne donne jamais la tentation d'être grand."

En somme, un politicien c'est quelqu'un qui n'est pas digne de faire vraiment de la politique.

Une démangeaison orangiste

OTTAWA. — La campagne orangiste contre M. Bennett, parce qu'il permet á la commission fédérale de la radio d'organiser des programmes bilingues, se poursuit sans relâche en Ontario.

La loge 140 du comté d'York vient d'envoyer á M. Bennett une résolution lui enjoignant de dissoudre immédiatement la commission de la radio parce qu'elle reconnaît et applique le principe du bilinguisme.

Socialisme canadien

(Suite et fin)

Mais non, une seule chose préoccupe les Céeé-efs: réaliser leur réforme économique. Soyons-en bien sûrs, tout le reste sera subordonné à ce but. Le reste, c'est-à-dire nos intérêts religieux, nationaux ou simplement humains. Par exemple, un grand nombre de Co-Ops jugent que l'établissement de leur Commonwealth exige la disparition des barrières provinciales; mais que deviendrait notre minorité canadienne-française dans le grand Tout canadien?

D'ailleurs, si l'on veut avoir une idée du respect que les Co-Ops ont pour les valeurs humaines quand leur plan économique est en jeu, il suffit de considérer les graves conséquences que comporte l'art. 8 de leur programme. Cet article réclame la socialisation des services médicaux, des hôpitaux, etc.: c'est-à-dire la mort de nos admirables institutions de bienfaisance, l'affaiblissement de la charité privée et du dévouement, la fonctionnarisation du médecin qui ne pourra vous soigner que de telle heure á telle heure et que vous ne pourrez choisir, etc...

Jusqu'où ne peut-on pas descendre quand on a rivé son idéal á la matière?

* * *

Evidemment, nous n'avons pas la prétention d'avoir relevé toutes les bonnes idées, ni aussi tous les mauvais principes de la philosophie cécéféiste. Nous n'avons voulu examiner que ses données les plus importantes.

Néanmoins, nous croyons en avoir dit suffisamment pour conclure que le programme de la C.C.F., malgré l'excellence de certains principes qu'on est heureux d'y trouver, est par ailleurs trop profondément vicié pour être acceptable. Il contient des erreurs sociales très graves, dont quelques-unes même nous semblent assez caractérisées pour tomber sous les condamnations de Rerum Novarum et de Quadragesimo anno. C'est pourquoi nous ne pouvons que reprendre ici la conclusion que nous avons déjà formulée ailleurs; nous croyons que le cécéféisme entre dans cette catégorie de socialisme "atténué et moins intransigeant", dont parle Pie XI, mais qui reste encore assez vrai socialisme pour ne pas mériter l'adhésion des catholiques. La première fois que nous avons porté ce jugement, nous voulions qu'il fut considéré comme provisoire, jusqu'au congrés national de Régina, en juillet, où les Co-Ops devaient donner á leur programme sa teneur définitive. Mais ce congrés n'ayant apporté aucune modification substantielle sur les points incriminés, nous n'avons pas davantage à changer notre jugement.

C'est donc notre devoir de demander à tous les catholiques et a tous les citoyens qui veulent le vrai bien du pays, de s'opposer à ce mouvement socialiste et de lutter énergiquement contre lui. Et la meilleure façon de le combattre, ce ne sera pas tant de l'attaquer avec des conférences et des articles... comme nous le faisons, que de travailler à faire disparaître au plus tôt les abus criants du capitalisme. Car la *grande force du cécéféisme réside moins dans ses vertus propres, que dans les fautes du capitalisme.* Comme le disait dernièrement M. Jules Dorion, dans l'*Action Catholique:*

"Les abus du capitalisme font le lit du communisme (et du socialisme)... Et ceux qui se mettent à la solde du capitalisme pour tenir la masse du peuple dans un véritable esclavage et dissimuler les pratiques abusives qui agrandissent et enveniment la plaie du paupérisme arrosent et fument le champ où sont déjà enfouis les germes de la révolution de demain."

Quand donc les intéressés ouvriront-ils les yeux? Ce ne sera pas trop tard, espérons-le.

Georges-Henri LEVESQUE, O.P.

Ottawa, septembre 1933.

Pour lire au foyer

Au pied du mur...

Quel spectacle présente aujourd'hui notre société française, et dans quel "patouillis" elle se débat! Spectacle logique, qui prouve, une fois de plus, que les événements sont supérieurs aux hommes.

Les loges maçonniques ont créé une âme *laïque*, qui n'a plus aucun espoir religieux, et pour laquelle le bonheur matériel est *tout*.

Il est donc normal que cette âme *laïque* s'insurge quand on prétend lui arracher la moindre parcelle de ses possibilités de mieux-être ici-bas, puisqu'elle ne croit plus qu'à ici-bas.

Aussi, cette insurrection est-elle *partout*.

Elle est, extérieure et violente, chez le petit fonctionnaire.

Mais elle existe tout autant, et plus habilement, chez les puissances d'argent, qui escortent et surveillent la situation dans l'ombre...

❖ ❖ ❖

Jadis, à tort ou à raison, on tendait le poing au château quand les affaires allaient mal.

Le château, on le voyait! Il n'était pas "société secrète"... Il se profilait en plein ciel; et le seigneur passait, sur son cheval, au milieu des villages.

Notre époque a changé le seigneur.

Prudent, le seigneur s'est maintenant modernisé. On ne le voit pas. Mais il existe plus que jamais.

Il a des bureaux de tabac, gérés par de petites vendeuses.

Il est gros instituteur, tenant, dans ses mains bien rentées, les destinées d'une province.

Il est, *sans aucune connaissance technique*, directeur de telle grande usine nationale.

Il est dans les grasses prébendes des ministères...

Il est *partout*...

❖ ❖ ❖

Et de haut en bas, chacun serre les dents pour qu'on ne lui arrache pas l'os qui est devenu *son* os... os de boeuf ou os de poulet.

Vous avez beau les avertir que si la grande digue est brisée, leur petite digue, à eux, sera rompue aussitôt... que si le franc s'écroule, leur traitement, sauvagement défendu, s'écroulera, lui aussi.

Tout est inutile.

J'ai droit à mon os!... Malheur à qui y touche!

❖ ❖ ❖

A cela, que peut faire un gouvernement?

Rien...

Rien, puisqu'il est issu de la bête formule du nombre.

Rien, puisqu'il est élu par ceux qui protestent.

Rien, parce que cette mentalité, c'est sa surenchère à lui qui l'a créée.

Les gouvernements...?

Constatez!... Ils se succèdent, équipes par équipes, *toujours les mêmes*...

Ils disent de grands mots, les mêmes aussi..

Ils penchent un peu plus à gauche ou un peu plus à droite, suivant qu'ils manoeuvrent dans du beurre ou dans de la révolte, pour revenir toujours, inflexiblement, vers la ligne maçonnique, directive impérieuse et suprême.

❖ ❖ ❖

Mais quand ils arrivent au pied du même mur, devant le même trou creusé par la *même défiance*...

...Quand ils prononcent les mots fatals d'*économies* et de *restrictions*, alors les co-élus, inquiets de leur propre réélection, les abattent, comme le peuple abat le juge et le gendarme dans les jeux de massacre des foires de village.

Souvent, ils les abattent avec l'espoir secret que chaque hécatombe de ministres les rapproche eux-mêmes un peu plus de la place qu'ils viennent d'ainsi nettoyer...

Et quand tout est par terre, les exécuteurs se tournent vers le beau et grand pays, qui souffre dans son coeur, dans son idéal, encore plus que dans sa vie matérielle, et ils lui disent: "Si cette histoire vous amuse, nous allons la recommencer...? J'ai, moi, une nouvelle formule... la bonne... la définitive... Ecoutez donc ma déclaration..."

❖ ❖ ❖

Or, le salut n'est pas dans les "combines" des hommes, si intelligents soient-ils.

Le salut, il se trouve très simplement dans la loi de Dieu... dans l'observation de ses *Dix Commandements*.

Le salut, il est dans Celui qui a dit: *Je suis la Voie, la Vérité, la Vie... Sans moi, vous ne pourrez rien faire.*

Vous lisez bien...? RIEN.

L'insecte humain ne peut *rien* sans le grand Dieu.

Si nous vivons encore, malgré le cancer du laïcisme, qui ronge les générations montantes, c'est grâce aux économie de foi inconsciente, accumulées au fond des âmes par seize siècles de christianisme.

Et tout l'espoir de l'avenir tient dans la réponse à cette question: Le chrétien moderne sera-t-il plus chrétien que le laïque ne sera laïque...?

...Aura-t-il plus de foi que son adversaire n'aura de scepticisme..?

...Aura-t-il plus d'amour que l'autre n'a de haine...?

Nous aimons trop notre pays pour ne pas espérer que la foi y refleurira quand même.

Croire... quelle aristocratie!

Se dire: si la France fut si belle, c'est parce qu'elle a été jadis intensément chrétienne... parce que le Christ vraiment y fut son Roi... son Roi très aimé... "Celui qui aime les Francs"...

La formule *constructive* d'hier reste celle de demain: Dieu... la famille..., la patrie...

❖ ❖ ❖

Toutes les autres formules, si orgueilleuses, si pédantes, dressées parfois par des intelligents sincères... souvent aussi, par tant de "M'as-tu-vu" du siècle dernier, n'aboutissent qu'au galimatias auquel nous assistons depuis cinquante ans.

—Faillite de la Science!.. s'écriait Brunetière.

—Faillite de tout ce qui ne s'appuie pas sur la pierre d'angle qu'est le Christ!... répondent les événements.

❖ ❖ ❖

En ces jours où d'une manière plus évidente pour la foule, s'affrontent les deux synthèses du Matérialisme et du Spiritualisme, bienheureux celui qui garde un lumineux cerveau!

...celui qui, au milieu de tant d'âmes désemparées, serre de plus en plus fortement la main du Christ, en lui répétant la parole de Pierre: "Seigneur, à qui irions-nous!... C'est Vous qui avez les paroles de la vie éternelle...

Pierre L'ERMITE.

Le devoir de chacun

Monde, réveille-toi, c'est le moment encore;
Ne t'aperçois-tu pas que le devoir t'implore
En ces heures de crise et de sombre brouillard?
Demain, tu le sais bien, demain sera trop tard.

Toi, richard somptueux, que le luxe ensorcèle,
Toi qui bois le plaisir et toujours amoncèle,
Sache diminuer tes larges monceaux d'or,
Sur le pauvre indigent déverse ton trésor.

Et toi politicien, du haut de ta gouverne,
Soulage adroitement ton sujet subalterne;
Sur tous et sur chacun, par ton autorité,
Applique sans faiblir les lois de l'équité.

Toi chômeur, toi fermier qui manque de récolte
Etouffe en ton esprit l'instinct de la révolte;
Puis attend généreux, dans le calme abandon,
Que le Christ à nouveau fasse pleuvoir ses dons.

Toi, prêtre du Seigneur, pour éloigner l'abime
Où tombera le monde, immole la Victime,
Victime du salut qui seule tranchera
Le problème qu'en vain le mortel fouillera.

Ame religieuse immole aussi ta vie,
Ame, toi qui languis, offre ton énergie
Pour tempérer du ciel les fléaux ravageurs
Et calmer des humains les esprits querelleurs.

Monde, réveille-toi, c'est le moment encore;
Ne t'aperçois-tu pas que le devoir t'implore
En ces heures de crise et de sombre brouillard?
Demain, tu le sais bien, demain sera trop tard.

J.-A. VEILLEUX, O.M.I.

Les gaîtés de la vie

A travers l'actualité

*"La ville de S*** n'accordera pas de secours aux nouveaux mariés!" Pas possible! A l'heure où tout le monde ou à peu près, a besoin d'aide, pourquoi cette étonnante restriction?*

L'une de nos villes réputées la plus intellectuelle et matérialiste par-dessus le marché, croit-elle encore aux vertus magiques et toutes-puissantes de l'amour?

Hélas! de nos jours, toutes les délices de l'hyménée ne peuvent remplacer un bon rôti, à l'occasion. "Vivre d'amour et d'eau fraîche" fut de tout temps un axiome cher aux amoureux... avant le mariage. Après? c'est une autre chanson!

En guise de repas, "danser devant le buffet"! Tous ceux qui en ont fait l'essai, ont dû revenir à des idées plus raisonnables! Mais de graves édiles, dont les année ont blanchi ou enlevé le cheveux, leur préconiser ce régime barbare? Ce serait cocasse, si ce n'était odieusement bête!

Pourquoi les innocentes victimes du petit dieu malin, sont-elles le but des flèches administratives? Le spectacle d'un bonheur jeune et confiant donne-t-il la jaunisse à des fonctionnaires moroses ou revêches? et ne pouvant le supprimer, faut-il que d'un geste rageur ils l'entravent et le rendent impossible? Si leurs illusions, comme des feuilles mortes, sont tombées sous les rafales d'automne, est-ce une raison pour vouloir arrêter, dans son éclosion, le printemps de fleurir! de s'épanouir dans toute sa radieuse splendeur?

Oui! les jeunes sont imprudents, imprévoyants même? Leur présomptueuse insouciance est extrême! Mais cette audacieuse témérité, qu'on leur reproche, c'est une des prérogatives enviables de leur bel âge! Craignons d'étouffer cette flamme créatrice!

D'ailleurs, sans qu'on s'en mêle, sans que des lois imbéciles les condamnent à la misère noire, la vie marâtre se chargera d'elle-même et bien vite de les ramener à la saine raison..

Admirons la grandeur d'un amour qui affronte vaillamment tant d'obstacles et tant d'écueils. Le fait d'aborder la vie conjugale dans les conditions présentes, si hostiles, n'est-il pas une marque de courage sans pareil!

Une idée!...ces braves devraient être placés à la tête de nos administrations. Leur confiante intrépidité y ferait des merveilles!... ça nous changerait!

Et ceux qui ont voulu attenter à leur bonheur, en leur coupant les vivres, pour cette profanation des plus beaux sentiments qui régissent, élèvent, auréolent l'humanité, ces pessimistes jaloux mériteront une bonne punition; qu'on les mette au pain sec et à l'eau claire! C'est assez bon pour eux et ça leur apprendra...

CRIN-CRIN.

Familles sans âme

Le divorce à travers le monde

Depuis la guerre, le nombre des divorces a augmenté avec une progression rapide. Il est facile de le constater, d'après la statistique établie par l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française. La France est l'un des pays où la proportion des divorces est la plus élevée, surtout depuis 1927. Elle est, en 1932, de 52 pour 100,000 habitants.

En réalité, la proportion est plus importante qu'elle ne le paraît, car c'est parmi les individus de 25 à 35 ans que le divorce est le plus fréquent, et ceux-ci constituent en France une partie de la population plus faible que dans les pays étrangers. Nous ne parlons pas des Etats-Unis où la proportion est de 166 par 100 000 habitants s'explique par l'extraordinaire facilité avec laquelle on peut divorcer. L'Autriche arrive à la proportion de 100; l'Allemagne à 62 seulement; et la Suisse à 67.

D'où vient de cette crise qui continue à s'aggraver? De ce que la famille n'a plus d'âme. Et cependant, l'Etat a multiplié les moyens matériels de donner aux foyers plus d'aisance par de nombreuses allocations familiales. Il a oublié le seul remède opportun, c'est de favoriser la pratique des vertus chrétiennes.

ORDRES

La "Semaine religieuse de Québec publie les statistiques suivantes:

En 1930, les Bénédictins étaient au nombre de 9070 religieux; les moniales Bénédictines se chiffraient à 14,711, l'Ordre comptait 2 cardinaux, LL. Em. Seredi et Schuster 6 archevêques, 11 évêques.

Les Dominicains en cette même année comptaient 6074 religieux, dont 731 missionnaires. Ils avaient dans leur Ordre 3 cardinaux, LL. Em. Fruwirth, Boggiani et Rouleau, et plusieurs archevêques, et évêques dont Mgr Couturier.

Les Frères mineurs franciscains comptaient 20,550 profès. Ils avaient 3,340 missionnaires et plusieurs évêques.

Les Capucins, 12,157 religieux. Là-dessus, 5,768 prêtres et 4,710 postulants.

Les Jésuites, 9,971 religieux prêtres, 4,820 frères, 7,546 étudiants et novices. Ils avaient 2,681 missionnaires, 1 cardinal, S. Em. Ehrle, et des évêques.

Les Assomptionnistes, 940 religieux, dont 516 prêtres. Un évêque, Mgr Neveu.

Les Oblats de Marie-Immaculée 3,653 religieux, dont 17 évêques, 1,819 prêtres, 1,024 clercs scolastiques, 795 convers et 402 novices.

Les Rédemptoristes, 5,735 religieux dont 3,021 prêtres.

Les Maristes, 1,220 religieux dont 195 missionnaires.

Les Frères de Saint-Vincent de Paul, 2000 religieux.

Les Trappistes, 3,500 religieux.

Les Pères blancs d'Afrique, 1,037 membres dont 936 prêtres, 18 évêques.

Les Lazaristes, 4,636 religieux, 20 évêques.

Les Servites, 1,000 membres, 1 cardinal: le cardinal Lépicier.

Développement merveilleux au vicariat apostolique de Szépingkai

Population catholique de 11,849; Augmentation de 1737 chrétiens — 1495 baptêmes d'adultes; 3721 baptêmes d'enfants moribonds

Mgr Lapierre, Vicaire apostolique de Szépingkai, a compilé récemment les statistiques de son vicariat pour l'exercice de 1932-33.

D'après les rapports publiés, on remarque que son vicariat contient actuellement: 11849 chrétiens. C'est une augmentation de 1737 chrétiens au cours de l'année. Le nombre de baptêmes d'adultes a été de 1495, dont 1094 d'adultes et 401 baptêmes d'adultes à l'article de la mort.

On relève aussi 3721 baptêmes d'enfants à l'article de la mort.

Parmi les autres chiffres, on peut voir que le nombre des missionnaires au vicariat de Szépingkai est de 84, dont un évêque, 36 missionnaires de la société des Missions Etrangères, (Pont-Viau), 1 prêtre indigène, 9 Clercs de Saint-Viateur et 33 Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

Ces missionnaires sont répartis en 17 postes, ils administrent aussi 31 desserte. Les écoles sont au nombre de 86, dont 48 écoles de catéchisme et 36 écoles de lettres donnant l'instruction à 3487 enfants. L'on remarquera qu'en 1928, à la prise de possession de ce coin de la Mandchourie, c'est à peine si on comptait quelques écoles. Le nombre des catéchuménats est de 42, avec 3372 catéchumènes inscrits. Ce nombre a été doublé au cours de l'année, l'an dernier, il était de 1551. Le nombre des baptiseurs et des baptiseuses, catéchistes, hommes et femmes est de 156, relativement à 77 l'an dernier.

Il y a 15 dispensaires, dont 8 tenus par les soeurs de l'Immaculée-Conception. Il s'est donné au cours de l'année dans ces dispensaires 59,044 pansements, 221,218 traitements, et 127,877 consultations.

A part cela, 5 160 visites à domicile ont été enregistrées.

Le nombre de confessions et de communions a été très consolant: 34,431 confessions ont été entendues et l'on a distribué 221,999 Communions.

Le petit Séminaire diocésain, approuvé canoniquement le 25 décembre1931, compte 19 élèves. La plupart de ces élèves attaqueront l'étude du latin vers janvier 1934. Jusqu'ici, ils se sont attachés à l'étude du français. Le cours classique consistant à se familiariser avec le latin par l'intermédiaire de la langue française. Ces jeunes Chinois ont dû apprendre d'abord la langue française. Ils y mettent d'ordinaire une ardeur et une facilité étonnantes.

Un noviciat pour la formation des religieuses chinoises, a été établi en 1929. Il est sous la direction des Soeurs missionnaires de l'Immaculée Conception. Il compte 13 novices et 12 postulantes. Cette communauté portera le nom de Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire.

DELMAS, Sask.

M. Huard, président de la ferme connue sous le nom de Delmas, est parti le 14 novembre au matin pour la province de Québec.

M. Jos. Morin, en charge de la même ferme, est parti pour les Etats-Unis où il passera l'hiver avec sa famille.

A M. et Mme Francis Poulin, est né à l'hôpital de N.-Battleford, une fille.

Le 11 novembre, est née une fille à M. et Mme H. Côté.

La paroisse de Delmas a fait sa part cet automne. Il y eût trois mariages en octobre:

M. Clément Grosjean a épousé Mlle Aurore Bernier.

M. Gratton unit sa destinée à Mlle Lessard.

M. Robert Roy épousa Mlle Yvonne Blais.

Nous sommes tous joyeux de voir partir la neige et de jouir du doux temps. Les voitures d'été sont encore en vue sur nos chemins.

BONIMENT

Le gardien d'un musée, au public:

—En quittant cette chambre pour s'embarquer sur le *Bellérophon*, Napoléon 1er prononça ces paroles historiques: "Je souhaite que les ceusses qui viendront visiter ces lieux, ils n'oublient ni leur Empereur, ni le pourboire du gardien."

:-: Le coin du collège :-:

Ordination à Gravelbourg

Dimanche, le 12 novembre, Son Exc. Mgr Melanson élevait au sous-diaconat pour le diocèse de Gravelbourg, M. l'abbé Sylvio Morin. Mgr était assisté de Mgr Grandbois, P. A., Vicaire Général et du R. P. Beauchamp, O.M.I., directeur du Grand Séminaire Mazenod. Les séminaristes assistaient au choeur, tandis que dans la nef on remarquait bon nombre de représentants de toutes les communautés de la paroisse ainsi qu'une assistance nombreuse.

L'ordination au sous-diaconat, comme on l'a remarqué, est bien touchante. Elle l'est pour l'ordinand comme pour les assistants. On sait que c'est le premier des trois ordres majeurs. L'ordre se confère par l'appel du sous-diacre et l'admonition de l'Evêque dans laquelle le Pontife expose au lévite ses nouvelles obligations; puis a lieu la prostration, pendant la récitation des litanies majeures; vient ensuite la porrection des vases sacrés, calice et patène, puis des burettes et manuterge; les vêtements sont ensuite mis au sous-diacre, manipule et tunique; la cérémonie se termine par la tradition de livre des Epitres. Le sous-diacre lit l'Epitre avec l'Evêque.

Au cours de la cérémonie deux obligations très graves sont imposées au nouveau sous-diacre: celle de garder la continence perpétuelle et la récitation quotidienne du Bréviaire. Avant d'élever son Clerc à la dignité sacerdotale, l'Eglise l'accable, pour ainsi dire, sous le poids de ces obligations sans lui accorder de pouvoirs bien grands. Les deux derniers ordres sont empreints de plus de joie. Aucune obligation nouvelle n'est ajoutée, mais par contre, le sous-diacre reçoit de nouveaux pouvoirs jusqu'à la Prêtrise.

Les "Limerick" gagnent les ligues

GRAVEL ET L'HEUREUX SONT LES HEROS DE LA VICTOIRE FINALE SUR ROSETOWN

Les ligues régulières de ballon se sont terminées par l'éclatante victoire des "Limericks". C'était la partie la plus importante de la saison — si Limerick sortait victorieux, elle gagnait les ligues; si, au contraire Rosetown remportait la victoire il y aurait détails entre les trois équipes, Limerick, Rosetown et Gravelbourg. Mandin, étoile du Rosetown, voulait absolument que les siens restassent maîtres du terrain: Il encourageait de sa verve intarissable ses hommes fatigués, il était partout à la fois, un coup ici, un coup là, il semblait dévorer l'espace, jamais tel athlète ne fut si admiré. Mais, il eut des malchances, une fois entre autres, il s'élança avec fureur sur le ballon, mais, son pied mal dirigé, manqua son but et Emile, après s'être élevé trois ou quatre pieds dans les airs, alla s'étendre dans 6 pouces d'eau... quel bain! Et avec quel enthousiasme aussi fut-il applaudi!

Raoul Béchard, dans les buts du Rosetown, fit preuve d'un sang-froid et d'une habileté remarquables, sur trois coups qu'il eût à arrêter... deux seulement entrèrent.. Félicitations Raoul! C'est pas pire!

Limerick envisagea la situation avec plus de sérieux. Gravel et L'Heureux firent des coups merveilleux.

Voici les résultats généraux:

I GRANDS

Equipes	G.	P.	N.	Pts
Gravelbourg	1	1	2	4
Limerick	1	0	3	5
Rosetown	0	1	3	3

Les "Limerick" sont champions —ils le méritaient bien.

II MOYENS

Equipes	G.	P.	N.	Pts
Laflèche	0	2	2	2
Cut Knife	3	0	1	7
Mazenod	0	1	3	3

Le "Cut Knife" remporte les honneurs. Nous sommes fiers de nos moyens. Une joute entre ceux-ci et nos grands nous ménagerait peut-être des surprises.

III PETITS

Equipe	G.	P.	N.	Pts
Willow-Bunch	1	1	2	4
St-Brieux	2	1	1	5
Régina	0	1	3	3

Les "St-Brieux" sont champions. Ce ne sont pas les petits qui apportent le moins d'entrain dans leur jeux — vous seriez surpris de voir ces jeunes-là à l'oeuvre, et à l'épreuve. Parents, vous pouvez être fiers de vos benjamins — ils jouent beaucoup et ils travaillent davantage.

Champions versus étoiles

Jeudi le 16 novembre eût lieu sur le champ de ballon du collège, la partie des parties, les champions des ligues régulières pilotés par Wilson, versus les étoiles des autres équipes sous la directive habile et savante de notre confrère Mandin.

La joute divisée en deux périodes de 30 minutes, fut des plus intéressantes.

Dès le début des hostilités les gars de Wilson se lancèrent à l'attaque avec furie, et les Etoiles durent user moult ruses, pour repousser leurs adversaires, qui les menaçaient d'une défaite écrasante. La première période cependant n'apporta aucun point. A la deuxième, Mandin qui n'avait pas encore dit son mot, et, sous l'inspiration de Perron, disposa ses hommes sur 4 lignes, alors les Etoiles eurent le dessus jusqu'à la fin des hostilités. Ils comptèrent deux points, et restèrent maîtres du terrain.

Voici les membres de l'équipe des Etoiles: Mandin, cap., Perron, Béchard, Bourgeois, Amyot, Lauzière, Ad., Lauzière, Ar., Rév. P. Desrochers, Lizée, Michaud et Tosczak.

Les champions qui furent vaincus, sont: Wilson, cap., Thuot, Gravel, Mondor L., Oeuvray, Marchessault, Cregan, Mondor, P.-E. Moreau, L'Heureux, Omer.

LE CHRONIQUEUR SPORRTIF,
Roland Bourgeois.

En faveur du collège

S. E. Mgr Decelles de St-Hyacinthe

St-Hyacinthe, le 11 août.
Révérend Père Paré, S.J.,
Aumônier de l'A.C.J.C.
Mon révérend Père,

J'ai été très heureux d'apprendre le généreux projet de l'A.C.J.C. en faveur du Collège Mathieu de Gravelbourg. Répondant à un appel de S. E. Mgr Melanson, un ancien aumônier général de l'Association, vos jeunes se préparent à solliciter des souscriptions en faveur de cette oeuvre, regardée à juste titre comme essentielle pour nos frères de la Saskatchewan. Je les félicite chaleureusement de ce beau geste et leur souhaite plein succès.

De grand coeur j'approuve l'organisation de cette souscription dans le diocèse de St-Hyacinthe, et je suis convaincu que tous les fidèles répondront à ces demandes de secours avec empressement et générosité, comme ils ont coutume de faire pour de si nobles causes.

Bénissant votre entreprise, je vous prie d'agréer, mon révérend Père, l'assurance de tout mon dévouement en Notre-Seigneur,

†Z. DECELLES,
évêque de St-Hyacinthe.

S. E. Mgr Chiasson, de Chatham

Chatam, N.-B., le 11 août.
Révérend Père Paré, S.J.,
Aumônier de l'A.C.J.C.
Mon révérend Père,

C'est avec plaisir que je permets à l'A.C.J.C. de faire de la propagande en faveur du Collège Mathieu de Gravelbourg. Les fidèles du diocèse de Chatam sont doublement obligés de venir au secours de cette institution, parce que c'est une oeuvre bien catholique et aussi, par reconnaissance pour Monseigneur l'Evêque de Gravelbourg qui a tant travaillé aux oeuvres de notre diocèse.

Je prie Dieu de bénir la campagne de souscription de Nos jeunes et de Vos jeunes: c'est une leçon pratique des sacrifices qu'il faut faire pour le soutien des oeuvres catholiques.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mon respectueux dévouement en Jésus et Marie,

†P.-A. CHIASSON,
évêque de Chatam.

Leçon de patriotisme

(LA PRESSE)

Le problème de la survivance ethnique des groupes canadiens-français disséminés en dehors de la province de Québec est sans cesse l'objet de la sollicitude des esprits dirigeants bien animés qui rêvent de faire du Canada un pays prospère où la plus franche harmonie règne entre les divers éléments de sa population. Il préoccupe encore plus nos compatriotes des Etats-Unis, les Franco-Américains, menacés de toute part de l'assimilation. Les Canadiens qui, il y a plus d'un demi siècle, ont fait souche de l'autre côté de la frontière, ont dû faire des efforts homériques pour sauvegarder leurs traditions. Grâce cependant à la solidité de leurs croyances religieuses et à leur docilité à suivre la direction de leurs prêtres-missionnaires, venant pour la plupart de notre province, ils y ont réussi et ils composent aujourd'hui, notamment dans les Etats de l'Est, en Nouvelle-Angleterre, des agglomérations populeuses merveilleusement organisées.

Mais les Franco-Américains ne sont pas encore assez puissants pour résister, dans une attitude passive, aux assauts des assimilateurs. Toujours et sans répit se dresse devant eux la menace du pau-américanisme qui devient plus perfide au fur et à mesure que se succèdent les générations et que s'intensifie autour d'elles la campagne de désagrégation poursuivie par les niveleurs de races. Tant que les pionniers ont vécu, la langue française était la seule en honneur dans tous les foyers franco-américains, groupait dans ses murs tous les enfants des familles d'origine canadienne-française, l'esprit national de nos compatriotes souffrait moins des souffles dissolvants qui portent atteinte à son intégrité. Il n'en est plus de même aujourd'hui et, bien que l'on ait encore raison de compter sur la fierté de la masse des Franco-Américains, il n'en est pas moins à craindre que la jeunesse ne cède trop aux invitations des prédicants de la doctrine: "un seul drapeau et une seule langue" pour les citoyens de toutes origines aux Etats-Unis.

Doctrine fausse.

Si l'on veut s'en convaincre, écoutons ce que Son Excellence Mgr J.-B. Peterson, évêque de Manchester, N. H., disait récemment aux fidèles franco-américains de la paroisse mère de Saint-Augustin de cette ville:

"Lorsque vos pères sont venus en ce pays, lorsque plusieurs d'entre vous-mêmes êtes venus vivre ici sous nos lois, ils ont apporté avec eux des traditions, des coutumes, une foi qu'ils tenaient des ancêtres restés fidèles serviteurs de l'Eglise. Ces traditions chrétiennes, ces coutumes de moralité chrétienne, cette vie de famille chrétienne forment la part de richesse que vous apportez à votre pays d'adoption, pays qui a besoin de cet héritage de saines coutumes et de riches traditions morales, qui a besoin de cette richesse de chaque groupe pour sa future grandeur, car il n'a pas été peuplé par des hommes nés de son sol, mais par l'apport de toutes les races du globe, pour ainsi dire. D'aucuns vous diront que ces traditions, il faut les oublier. Non. Gardez-les précieusement, car si vous ne les donnez pas au pays, vous ne lui donnerez rien du tout, vous n'apporterez rien à sa future richesse, à sa future grandeur. Ce précieux patrimoine de vos ancêtres, gardez-le en entier et jalousement, mettant en pratique le refrain de cette charmante et candide chanson du vieux Québec: "Il y a longtemps que je t'aime, jamais je ne t'oublierai". Gardez votre amour du foyer familial, votre coeur à l'Eglise, et c'est ainsi, pas autrement, que vous serez des citoyens américains de première valeur."

Pour ceux qui connaissent le large esprit de Son Excellence Mgr Peterson, cette conception du patriotisme n'étonne pas, toute différente qu'elle soit de celle de beaucoup d'autres. L'évêque de Manchester a voulu détruire le sot préjugé qui tend à mettre en opposition la fidélité aux traditions nationales et le civisme dans une seconde patrie. Du même coup, il a fustigé les transfuges qui renient leur origine, leur race, leur langue et leurs croyances. Cette leçon de fierté portera sans doute des fruits salutaires parmi ceux qui oublient que la langue française est l'un des plus beaux apanages du citoyen franco-américain.

Courrier d'Europe

Un Lycée français à Prague

(Bulletin Tchéco-slovaque)

Le Lycée de Prague attire actuellement l'attention de l'opinion tchécoslovaque et mérite de retenir également celle de la France et des autres pays étrangers en raison des importantes transformations que subit son organisation matérielle.

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé de la construction des locaux modernes qui doivent, sur un terrain de 13,000 m2 généreusement offert par la Ville de Prague, abriter désormais l'une des deux écoles primaires françaises de la capitale tchécoslovaque ainsi que toutes les classes d'enseignement secondaire. La construction est maintenant virtuellement terminée et, sans la chute du ministère français, l'inauguration solennelle devait s'en faire les 25 et 26 octobre en présence du Président de la République tchécoslovaque et des représentants des deux gouvernements amis. Indiquons ici à titre documentaire quelle est actuellement l'importance de cet établissement auquel le plus bel avenir est réservé. En 1919 la France avait créé à Prague une école primaire bientôt accrue de quelques classes secondaires; en 1923 une transformation profonde fut réalisée qui fit passer les deux établissements sous l'autorité supérieure du Ministère tchécoslovaque de la Culture nationale; réorganisés enfin en 1928, le Lycée et les écoles maternelles et primaires comportent actuellement 22 classes auxquelles s'ajoutent encore un certain nombre de cours spéciaux. Tout l'enseignement — qui aboutit au certificat de maturité tchèque doté de l'équivalence avec le baccalauréat — est donné en français sauf en ce qui concerne la langue, la littérature, l'histoire et la géographie tchécoslovaques, le dessin, la gymnastique et, partiellement, la religion. 26 institutrices et professeurs français y exercent sous la direction d'un directeur français et l'effectif qui était de 80 élèves en 1923 est passé à 600 en 1933-34. Un double internat doit d'ailleurs être annexé, dès l'an prochain, au Lycée qui verra venir à lui des élèves de tous les points de la République tchécoslovaque.

Une gerbe de résolutions de l'A. F. C. C.

A la demande de personnes qui s'intéressent aux activités des Amicales Fédérées des Couvents Catholiques du Canada, nous publions ici quelques-unes des plus importantes résolutions adoptées lors du congrès des A.F.C.C. tenu à Québec en juin dernier.

Le travail féminin

1o—Considérant que le travail féminin hors du foyer est une question complexe et comportant de graves conséquences morales, sociales et religieuses; considérant qu'une législation s'appliquant au travail féminin existe déjà dans cette Province et que des amendements à cette loi ont été proposés au cours de la dernière session provinciale, il est proposé "Que tout projet de loi concernant le travail féminin soumis devant être présenté à la législature soit d'abord étudié par les associations féminines catholiques du Canada, officiellement approuvées par la hiérarchie ecclésiastique."

Contre l'immigration

2o—Attendu que les A. F. C. C. font oeuvre à la fois religieuse et patriotique, attendu qu'elles joignent leurs protestations à celle de la St-Jean-Baptiste, elles demandent aux autorités canadiennes de tenir fermée *sine die* la frontière du Canada, à cause en particulier du chômage général qui affecte le pays. Elles demandent que des mesures énergiques soient prises contre l'émission par des voies obliques, de permis d'entrée au Canada en faveur d'une population dont l'Allemagne et d'autres pays d'Europe voudraient se débarrasser parce qu'elle serait une cause de désordre ou de révolution.

L'épuration des magazines

3o—Il est résolu que la Commission d'Action Sociale des A.F.C.C. reconnaissant le mérite du travail personnel de M. J. T. Roe, examinateur des Publications du Revenu National, à Ottawa, de celui de l'hon. premier ministre de Québec et des honorables Procureurs généraux de plusieurs provinces, désirent les remercier publiquement pour l'excellent travail accompli pour l'épuration des magazines en circulation au pays.

Contre les cliniques malthusaniennes

4o—Attendu que les fermières de l'Alberta se sont concertées au cours de l'hiver derniers pour demander au Gouvernement de leur province l'établissement de cliniques pour le contrôle scientifique des naissances. La Commission d'Action sociale des A.F.C.C. proteste énergiquement contre cette demande et prie le Gouvernement de l'Alberta de refuser cette demande des femmes pour l'installation de cliniques malthusianiennes.

Contre la stérilisation

5o—Attendu qu'au Nouveau-Brunswick, le secondeur de l'adresse, M. Robert McAllister, a appuyé le Gouvernement pour la stérilisation des anormaux et la diffusion des méthodes anticonceptionnelles, la Commission d'action Sociale proteste contre cette mesure du Nouveau-Brunswick et prie énergiquement le dit Gouvernement de ne pas poursuivre ce projet.

L'éducation de l'enfance

6o—Attendu que l'éducation de l'enfance est à la fois une science et un art. Attendu que l'affection des parents a besoin d'être éclairé par des notions techniques d'éducation de l'enfant. Il est proposé que le moyen qui assurerait aux futures mères cet indispensable bienfait serait qu'en tout pensionnat ou toute école supérieure de jeunes filles l'enseignement de la pédagogie rationnelle de l'enfance soit donnée sous forme de cours, complément nécessaire de l'instruction des jeunes filles cultivées.

o—Il est proposé que les amicales favorisent l'établissement de cours d'enseignement ménager pour les élèves post-scolaires dans les couvents où se trouve déjà l'installation nécessaire.

8o—Considérant que le mauvais état de santé des enfants est souvent causé par la négligence ou la pauvreté des parents, et que la visite des écoles par des gardes-malades qualifiées peut contribuer à améliorer sensiblement les conditions hygiéniques des écoliers, il est proposé que les amicales fassent tout en leur pouvoir auprès des autorités pour que cet avantage soit assuré aux enfants dans les villes et les paroisses qui en sont privées.

L'aide à l'Ouest

9o—Attendu que l'Est désire collaborer d'une façon étroite avec nos soeurs de l'Ouest; Il est résolu que les amicalistes soient invitées à faire tenir aux directrices de districts livres, journaux, revues et autres publications, surtout celles d'auteurs canadiens-français, qui seraient de nature à intéresser nos amicalistes de l'Ouest;

Remerciement aux journaux

10o—Il est proposé que ce congrès exprime à tous les journaux canadiens-français ses remerciements pour la large hospitalité accordée dans leurs colonnes aux communiqués adressés par le comité de publicité des A.F.C.C.

11o—Il est proposé que le prochain congrès biennal des A.F.C.C. soit tenu à Montréal en 1935.

Les incidents de Malte

Nous avons signalé l'agitation qui se manifeste actuellement, à Malte, autour de la décision prise par le gouvernement anglais, de ne plus considérer l'italien comme langue officielle.

L'Agence Reuter recevait dernièrement à ce sujet, de La Valette, un télégramme soulignant que des signes non équivoques d'un appui italien au mouvement nationaliste commencent à apparaître: La presse italienne ne se fait pas faute, ajoute-t-on, de dénoncer ouvertement dans ses colonnes les mesures arrêtées par le gouvernement impérial.

Les postes de radiodiffusion donnent sur la crise ministérielle des détails peu conformes, dit-on, à la réalité des faits. On cite en particulier le cas d'une émission en italien, anglais et allemand rapportant "des manifestations" qui, en fait, n'ont jamais eu lieu, et attaquant "les mesures despotiques prises par l'Angleterre".

"L'Angleterre, ajoutait l'orateur, prend une responsabilité bien grave non seulement en face de l'Italie et de Malte, mais devant l'Europe entière."

Ce discours de propagande concluait en assurant aux auditeurs que les Maltais sont déterminés à maintenir intact leur héritage latin".

La souffrance

La pathétique artiste qu'est Louise Hervieu donne au JOUR d'émouvantes confidences:

Il y a des sublimes maladies. Elles fondent sur nous comme l'aigle et la foudre, et nous portent à des sommets que nous n'aurions jamais atteints. Avec la guérison qui est toujours un printemps, il nous est fait don d'un coeur nouveau fier et tendre et point encore trompé! Mais il a fallu sortir du cercle de la souffrance où le malade est prisonnier.

Le grand artiste Félix Vallotton, après une rafale de souffrances dont il s'était rendu maître, disait, en frottant l'une contre l'autre ses précieuses mains de peintre: "Ca, c'est bon, la souffrance!"

Le tout est de se garder d'être des vaincus ou bien de l'attrait du désespoir.

Celui-là est passé comme un étranger parmi les êtres et les choses, qui s'en va de ce monde sans avoir connu et désarmé la souffrance, sans avoir cédé à l'amour.

Pour mesurer les aurores boréales

PARIS. — Le duc de Broglie a présenté à l'Académie des Sciences un appareil dû à M. Dauvillier, destiné à enregistrer et mesurer les aurores polaires.

Le duc de Broglie rendra compte prochainement des résultats déjà obtenus avec cette appareil dans les régions polaires.

Choses agricoles

Récoltes du Canada

[illegible] OTTAWA, Ont. — Le Bureau [illegible] la Statistique publie au[illegible] estimation provisoi[illegible] production de céréales au [illegible] 1932. Ces chiffres sont [illegible] sur les rapports de nos cor[illegible] réguliers y compris les [illegible] expérimentés par tout [illegible] les gérants de banque, les [illegible] chemins de fer et des élé[illegible] des Provinces des Prairies [illegible] provinciale de l'Alberta. [illegible] spécial a aussi été re[illegible] d'un grand nombre de cultiva[illegible] sur une liste sélectionnée [illegible] correspondants régu[illegible] maîtres de poste ruraux [illegible] des Prairies.

RENDEMENTS DES PRINCIPALES RECOLTES DE GRAIN

[illegible] rendements des principales [illegible] grain sont estimés pro[illegible] aux totaux suivants (en [illegible] chiffres de 1932 entre [illegible]):Blé, 271,821,000 (428,-[illegible] avoine, 311,312,000 (391,-[illegible] orge, 63,737,000 (80,-[illegible] seigle, 4,725,000 (8,938,[illegible] 1,105,000 (1,518,500); [illegible] 100 (1,140,900); sarra[illegible] (8,424,000); grains mélangés 33,204,000 (39,036,000); graine de lin, 678,500 (2,446,000); [illegible] 4,658,000 (5,057,[illegible]. Les rendements moyens par [illegible] comme suit, les moye[illegible] de 1932 sont citées entre pa[illegible] blé, 10.5 (15.8); avoine, [illegible] orge, 17.4 (21.5); sei[illegible] (14.6); pois, 16.6 (17.9); [illegible] (17.1); sarrasin, 21.8 [illegible] grains mélangés, 28.4 [illegible] graine de lin, 2.8 (5.4); [illegible] 31.1 (38.9.

COMPARAISONS ET ESTIMATIONS PRELIMINAIRES OU PROVISOIRES

Les dernières estimations en ce qui concerne toutes les principales céréales sont plus basses qu'au mois de septembre. On ne constate que peu de changement excepté pour le seigle qui baisse de 6,4418,000 boisseaux à 4,725,000 boisseaux. La récolte de seigle de 1933 est la plus faible depuis 1917. Dans les Provinces Maritimes et l'Est du Canada on constate une tendance à des évaluations plus considérables, mais la différence est peu marquée. Dans les Provinces des Prairies, les estimations diminuent pour le seigle et la graine de lin sauf dans l'Alberta; dans la Saskatchewan et l'Alberta le blé accuse une diminution, mais reste au même niveau dans le Manitoba; la récolte d'avoine est plus considérable dans le Manitoba et la Saskatchewan et beaucoup plus faible dans l'Alberta tandis que l'orge augmente dans la Saskatchewan et diminue dans les deux autres provinces. Dans la Colombie Britannique les estimations restent à peu près les mêmes qu'au mois de septembre.

RECOLTES TARDIVES

On évalue pour la première fois la récolte de pois, de haricots, de sarrasin, de grains mélangés et de maïs en 1933 et tous sauf le sarrasin accusent une diminution sur les chiffres de 1932. La baisse n'est toutefois pas aussi marquée qu'on le craignait puisque la sécheresse de l'été a été suivie de pluies salutaires aux récoltes tardives.

Renseignements

[illegible] plâtre enlève les odeurs

[illegible] gypse est un sulfate de chaux [illegible] rencontre sous forme de [illegible] gisements dans plusieurs pro[illegible] du Canada. Broyé ou moulu il forme le plâtre bien connu. Le [illegible] peut être utile en agricul[illegible] en fournissant de la chaux [illegible] la végétation des plantes, car [illegible] dans l'eau, mais [illegible] combinée [illegible] et qu'il est [illegible] il s'ensuit, [illegible] que le [illegible] valeur pour le [illegible] et acides. [illegible] la place de [illegible] chaux éteinte. [illegible] pierre à [illegible] on le sait, [illegible] essentiellement [illegible] propriété [illegible] et il est em[illegible] spécialement [illegible] vacheries. Le [illegible] saupoudré [illegible] retenir l'azo[illegible] l'atmosphère [illegible] odeurs ammoniacales.

Les dindons en hiver

[illegible] dindons employés pour la re[illegible] ne doivent pas être ren[illegible] dans des cabanes tout l'hi[illegible], mais il faut les laisser courir [illegible] toute la journée. Le seul [illegible] nécessaire pour [illegible] à paille ou [illegible] fermé. Un endroit où [illegible] des courants d'air ne con[illegible] tout bâtiment qui [illegible] de la pluie [illegible] l'affaire. [illegible] avec [illegible] du Dominion [illegible] chauf[illegible] sûre[illegible] plus tard dé[illegible]. Pendant [illegible] reçoivent [illegible] s'ils [illegible] Donnez-leur [illegible] de préférence aux [illegible] grain [illegible]. Des [illegible] et de [illegible] très bien pen[illegible], mais lorsque la [illegible] s'adoucit au printemps [illegible] de donner du [illegible] repas par jour l'hiver [illegible] et il faut donner [illegible] une fois par jour.

[illegible] chasse aux insectes par aéroplane

[illegible] de la Division fédé[illegible] appris à [illegible] par aéropla[illegible] les insectes nui[illegible] la situation finan[illegible] plus favorable, [illegible] emploie ce procédé pour [illegible] les peuplements d'arbres qui ont le plus de valeur. Les insectes nuisibles ont causé de grandes pertes l'année dernière dans les forêts de l'Est et de l'Ouest. Le pin jaune de l'Ouest a beaucoup souffert dans le sud de la Colombie-Britannique, de même que l'épinette blanche de l'Est dans la péninsule de Gaspé, le mélèze de l'Est dans les Provinces maritimes, le sud de Québec et l'est de l'Ontario, ainsi que les bouleaux blancs, jaunes et gris dans ce dernier district. On sait que la mouche à scie, qui causait beaucoup de dégâts, succombe promptement aux applications d'arséniate de calcium et, pour cette raison, le saupoudrage par aéroplane est des plus efficaces. Dans les provinces des Prairies on a trouvé un moyen satisfaisant de combattre la mite-araignée de l'épinette et le kermès de la feuille du pin. Les dernières années de sécheresse sur les Prairies ont laissé les arbres d'ombrage dans un état très faible et l'on fait des efforts spéciaux pour encourager les cultivateurs à protéger ces arbres contre les insectes, notamment la bête de la feuille du saule et la cantharide du caragan.

L'enregistrement supérieur des porcs

Les porcs portent leur généalogie sur leurs oreilles

La Division de l'industrie animale du Ministère fédéral de l'Agriculture vient de publier une liste des verrats et des truies qui se sont qualifiés sous le système d'enregistrement supérieur pour les porcs de race pure. Cette initiative, dont le but est de pourvoir l'industrie porcine d'un système de contrôle organisé sur une base nationale, a été fort bien accueillie par les éleveurs dans toutes les parties du Canada, et a fait des progrès constants depuis sa fondation en 1928. Les différentes truies sont éprouvées pour leur fécondité, leur aptitude à la reproduction, et la qualité de leur lard; et des types modèles mi[illegible] sont pourvus sous ces titres, pour l'inscription à l'enregistrement supérieur.

Toutes les truies inscrites sous ce régime, de même que leur progéniture, sont identifiées au moyen d'un tatouage sur les oreilles. Ce [illegible] est effectué par les agents du Ministère fédéral de l'Agriculture [illegible] parenté de tous les porcs [illegible] par ce moyen d'identi[illegible]. L'équipement nécessaire pour [illegible] les notes essentielles du [illegible] est fourni par le Ministère, [illegible] également les éleveurs [illegible] les registres. A mesure que le nombre de truies et de verrats qualifiés augmente, les éleveurs peuvent effectuer un contrôle systématique de tous les sujets du troupeau. En éliminant les plus pauvres animaux et en se servant des meilleurs, on ferme ainsi de bons troupeaux.

Le troupeau est inspecté par des agents du Ministère lorsque les porcs ont de quatre à huit semaines. A cette inspection les animaux sont tatoués, pesés, et désignés pour l'essai d'abatage. Les truies inscrites sous ce régime et tous les verrats doivent d'abord être enregistrés dans les livres de généalogies nationaux canadiens.

L'éleveur doit désigner cinq porcs de chaque truie à l'époque de la visite de l'inspecteur, et ces porcs sont destinés à l'essai d'abatage. Quatre de ces porcs, après avoir été élevés et engraissés pour le marché, sont expédiés à un établissement d'abatage. Les renseignements tirés de cet essai sont les suivants: (1) Age en jours de la naissance à l'abatage; (2) Poids de l'animal abattu refroidi; (3) Longueur du côté; (4) Profondeur derrière l'épaule; (5) Profondeur au flanc; (6) Epaisseur du gras du dos à l'épaule, aux reins, et au point le plus mince; (7) Poids des épaules; (8) Poids du milieu; (9) Poids du jambon; (10) Qualité et épaisseur du ventre; (11) Fermeté du gras; (12) Qualité du lard.

Les céréales

ROME. — L'Institut international d'agriculture annonce que pour la prochaine saison la demande des pays importateurs de céréales s'élèvera à 525,000,000 de boisseaux, tandis que l'excédent exportable des récentes moissons des pays exportateurs n'est que de 416,000,000 de boisseaux, de sorte qu'il faudra prendre 109,000,000 de boisseaux des anciennes moissons accumulées. Ces accumulations atteignent le total de 690,000,000 de boisseaux. Elles se trouveront réduites à 531,000,000 de boisseaux en août prochain.

L'établissement . . . .

(Suite à la page 6)

et de l'Ouest à ceux du Centre et recommande aux actionnaires des banques d'examiner, dans leur propre intérêt, l'opportunité de nommer une proportion, non seulement satisfaisante, mais généreuse d'administrateurs domiciliés dans l'Est et dans l'Ouest du pays et d'accroître encore plus leurs comités locaux afin d'apaiser tout sentiment régional d'injustice."

Le rapport dit encore touchant les conseils d'administration: "Il semblerait peu sage de borner l'exigibilité aux conseils d'administration à ceux qui ne sont pas administrateurs d'autres compagnies, car les banques ne pourraient s'assurer le concours d'hommes d'affaires actifs versés dans le commerce et la finance. "Il faut laisser aux administrateurs le souci de ne pas tomber dans une situation où leurs intérêts peuvent nuire à l'accomplissement de leur devoir ou de nature à provoquer avec raison des commentaires défavorables." Le rapport suggère aux banques dont les statuts permettent aux administrateurs de voter et d'assister aux réunions du conseil, lorsqu'il y est question d'octroi de crédits à eux-mêmes ou à toute compagnie ou société anonyme dont ils sont les associés ou des administrateurs, d'adopter un statut défendant cette pratique.

Les bénéfices

Sur le chapitre des bénéfices des banques, le rapport observe que le bénéfice net annuel moyen à répartir entre les actionnaires fut, au cours des dix dernières années, de 6.26 p. c. sur le placement des actionnaires, et que les dividendes versés furent de 5.93 p. c. En concluant sur la question de savoir si ces bénéfices furent satisfaisants, étant donné les revenus possibles sur les placements dans d'autres entreprises, il faut se rappeler la double responsabilité que comporte la participation des actionnaires ainsi que l'opportunité de procurer, à l'occasion, un libre mouvement d'argent pour du capital bancaire.

Les commissaires sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'accorder aux agents d'assurances une protection légale plus étendue que celle déjà donnée par la Loi des banques et les lois des provinces. Ils recommandent l'abrogation des restrictions légales imposées par la Loi des banques sur les dépôts effectués par les femmes mariées de la province de Québec.

Le mandat des commissaires leur commandait, "non seulement d'étudier le système bancaire du Canada et son fonctionnement, mais aussi l'application de la loi financière et autres lois connexes, d'examiner l'utilité d'établir une institution bancaire centrale ainsi que tout le système monétaire du Canada, particulièrement à la lumière des mouvements des prix des marchandises et des fluctuations du change international, d'étudier si le système monétaire canadien peut être modifié et développé de façon à faciliter la coopération intraimpériale et internationale dans le domaine public, en vue de faire renaître le commerce, augmenter et stabiliser le travail et accroître le niveau des prix des marchandises et, de façon générale, formuler les recommandations que nous jugerons opportunes en vue de réviser la législation existante et [illegible] à son insuffisance et [illegible] d'autres mesures destinées à accroître le bien-être économique et financier au Canada.

Et le [illegible]. "Avec une si grande [illegible] il nous serait sans doute [illegible] d'entreprendre une enquête [illegible] aspects de la vie politique, sociale et économique du Canada. Mais nous avons une conception plus modeste de notre mission et considérons ne devoir aborder ces importants sujets qu'en tant qu'ils influent sur le sujet plus particulier de notre enquête, à savoir, les systèmes bancaire et monétaire du Canada, ou en tant que ces derniers influent sur les premiers . . .

Ces questions comportent sans doute un aspect politique, mais c'est la lumière et non la chaleur qu'il faut pour les résoudre . . . Il est évidemment sage, à une époque comme celle-ci, d'examiner si le mécanisme financier de tout pays correspond aux exigences nouvelles afin de s'assurer si le mécanisme existant fonctionne bien ou s'il pourrait être amélioré, non seulement dans les conditions existantes, mais dans celles qui résulteraient probablement du retour aux conditions normales. Le monde ne retournera pas au *statu quo* antérieur. Quand la prospérité reviendra, elle reviendra à un monde changé à plusieurs points de vue. Il nous incombe de nous assurer si, dans le domaine de notre enquête, le Canada possède le meilleur mécanisme pour faire face à ces nouvelles conditions, tenant compte de toutes leurs complications économiques."

Commentaires sur le rapport de MacMillan

Anderson approuve la banque centrale -- Les C.C.F. regrettent que la banque centrale soit propriété privée.

WINNIPEG. — Les gens de l'Ouest ont approuvé la recommandation du rapport Macmillan pour les crédits agricoles à courte échéance et la création d'une banque centrale au Canada. Ils critiquent cependant le reste du rapport de la commission royale, présidée par Lord Macmillan, sur l'administration des banques canadiennes.

Le premier ministre Anderson de la Saskatchewan a approuvé le projet de banque centrale mais le premier ministre Brownlee de l'Alberta, qui faisait partie de la commission, ne voulut pas faire de commentaires, de même que le premier ministre-élu Pattullo de la Colombie anglaise. Le premier Bracken du Manitoba est dans l'Est. Les chefs des C.C.F. critiquent le rapport et le brigadier général Victor Odium de Vancouver dit que le "pire aspect est la recommandation que les banques continuent à s'occuper de placements." M. Brownlee a laissé prévoir des représentations.

M. J. Coldwell, chef du parti travailliste-agraire de la Saskatchewan, a acclamé la banque centrale et les crédits agricoles comme des pas dans la bonne direction. Mais avec les C.C.F. et les chefs agricoles il regrette que la banque centrale soit propriété privée. Norman F. Priestely, vice-président des F. U. d'Alberta, dit que le syndicat de banques centrales deviendrait le gouvernement du monde. Roy MacPhail, président des F. U. du Manitoba, approuve l'extension de crédits agricoles. Le député Coote, U.F.A. de McLeod, autorité financière des C.C.F. et le Dr Lyle Telford, éminent C.C.F. déplorent que la banque centrale soit de propriété privée. G. G. McGeer, député-élu au parlement de la C.-A. trouve les recommandations insuffisantes.

HALIFAX. — Le premier ministre de l'agriculture de la Nouvelle-Ecosse, l'hon. John-A. MacDonald, dit que le rapport est peu encourageant pour les fermiers.

UNE DEVINETTE

—Pourquoi les coqs ont-ils des ailes et les poules ont-elles des oeufs?

Parce que les coqs ont besoin d'*elles* et que les poules ont besoin d'*eux*. Ce qui fait que tout est pour le mieux . . .

RECTIFICATION

Au cours d'un discours prononcé sur une tombe, l'orateur s'écrie:

—Notre pauvre ami laisse une veuve âgée de vingt-quatre ans.

—Pardon! . . . Vingt-deux, fait la veuve, qui corrige dans un murmure.

EPITAPHE D'UN CHAT

Emma
Aima
Ce chat,
Et ce chat, qu'elle aima,
Aima
Emma!

CROQUIS CONJUGAL.

Elle. J'adore ma nouvelle fourrure, mais que je plains la pauvre bête qui s'est dépouillée pour que je sois parée!

Lui.—Merci, ma chère, vous êtes vraiment aimable pour moi.

DEFINITION

—Papa, qu'est-ce que c'est qu'un patron?

—Un patron, c'est un monsieur qui vient tard au bureau quand j'y suis arrivé de bonne heure, et qui arrive tôt quand je suis en retard.

Les grains

WINNIPEG

BLE. — 1 nord, 65 1-4; 2 nord, 62 5-8; 3 nord, 60 7-8; fourrage, 49; voie, 64 1-4.

AVOINE. — 2 C.W., 30 1-4; 3 C. W., 27 1-4; ex. 1 fourrage, 27 1-4; 1 fourrage, 26 1-8; 2 fourrage, 24 5-8 rejetée, 21 5-8; voie, 30 5-8.

ORGE. — 3 C. W., 35 1-4; 4 C.W., 33 3-4; voie, 35.

LIN. — No. 1 N.W., 143 1-4; 2 C. W., 139 1-4; 3 C. W. et rejeté, 124 1-4; voie, 143 1-4.

SEIGLE. — 1 C.W., 44 3-8; 2 C. W., 44 3-4; 3 C. W., 40 -8; voie, 44 7-8.

Le bétail

SASKATOON

Arrivées, lundi: 5 bestiaux, 4 veaux, 150 porcs et 30 agneaux.

Il n'y avait pas assez de bétail pour établir les prix. Une couple de vaches ordinaires se vendirent à $1.10. Quelques veaux légers obtinrent $3; ordinaires et plus pesants raportèrent $2 à $2.75.

PRINCE-ALBERT

Arrivées, lundi: 40 bestiaux, 25 porcs. Bouvillons de boucherie, $2; moyens, $1.50; ordinaires, $1. Porcs à la hausse à $5.50 pour bacon livré par camion et $5.60 livré au wagon, nourris et abreuvés. Aucun mouton offert.

La Bourse

Les banques de Saskatoon émirent les taux suivants sur la livre sterling anglaise et le dollar américain, à 2 heures, lundi dernier. La livre sterling s'achète à 5.19 1-4 et se vend à $5.07 1-2; le dollar américain se vend 95 1-2 et s'achète à 98 1-2.

Le département des bons postaux du Bureau de Poste n'accepte pas les numéraires des E.-U. Il quote les prix suivants pour les bons postaux étrangers:

Livre anglaise	$5.50
Dollar américain	pair
Australie	$4.50
Nouvelle-Zélande	$4.40
Afrique-Sud	$5.50



NOUVELLES

Un défi à Moscou

Le grand journal de Paris, Le Matin, vient de publier la note suivante:

"Il y a une question de "la famine en Ukraine".

"Des centaines de témoins, appartenant à des nationalités diverses et offrant toutes garanties de véracité, affirment que la plus grande partie de la population meurt littéralement de faim. Ces témoins donnent des précisions et produisent des documents aussi douloureux qu'accablants.

"Mais, par contre, M. Edouard Herriot, qui vient de traverser l'Ukraine, la compare à la Beauce et affirme n'y avoir vu que des habitants bien portants et bien nourris.

"Où est la vérité? Il importe d'autant plus de la connaître que la civilisation, l'humanité et la justice sont en cause. Si la vérité est du côté de M. Herriot, la Russie soviétique a été l'objet à la fois d'une conjuration et d'une diffamation. Réparation au moins morale lui est due.

"Si la vérité est du côté des témoins de la famine, la Russie soviétique a trompé son illustre visiteur, a joué une comédie indigne et ne pourra plus être crue par personne. Condamnation doit être passée à son endroit.

"Or, la vérité peut aisément s'établir, car il s'agit d'un fait matériel. Pourquoi une commission internationale, ayant toute liberté de mouvement et d'enquête, ne se rendrait-elle pas sur place? Il ne lui faudrait pas longtemps pour dire qui trompe et qui est trompé.

"Si la Russie accepte, elle donnera une preuve de sa bonne foi. Si elle refuse, elle ne pourra se plaindre qu'on n'ajoute aucune créance à ses dires".

Un tel arbitrage s'impose dans les circonstances. Il est à souhaiter que le gouvernement soviétique l'accepte et que la vérité apparaisse ainsi aux yeux de tous.

La famine en Russie

Extraits d'une lettre du Caucase du Nord, relue à Paris et écrite par un ancien officier rouge, âgé de 30 ans, paysan d'origine

...Il se passe bien des horreurs chez nous. Des villages entiers meurent de famine, y compris celui des Ou. Les cadavres restent plusieurs jours dans les maisons, car il n'y a personne pour les enlever. On enterre les cadavres sans cercueils, tous ensemble. On voit souvent dans les coins sombres ou les petites ruelles, des cadavres dévorés par les chiens. Les chiens et les chats sont presque tous mangés; la viande de cheval est considérée comme une délicatesse et se vend ouvertement. On mange aussi de la chair humaine; souvent on découvre au marché des côtelettes ou du saucisson fait de chair humaine. Il arrive fréquemment, dans les villages, que les mères tuent leurs enfants et leurs maris pour les manger; ce ne sont pas des racontars. Un cas pareil est arrivé à Ouss: la femme a tué l'aveugle Bissateïn pour le manger; Mara doit le connaître. Au marché, les affamés vous enlèvent de force les vivres et l'argent. Il faut tenir sa marchandise avec les deux mains. Les autorités ne font rien pour lutter contre cet état de choses. Elles n'interviennent que pour confisquer la farine et le pain dont le commerce est illicite.

Protestation des Russes d'Ottawa

Contre le régime tyrannique qui sévit chez leurs compatriotes de Russie

Plus de 200 membres de la colonie ukrainienne et russe d'Ottawa se sont réunis à la salle Preston, 290 rue LeBreton, et ont adopté à l'unanimité une résolution protestant contre les conditions de vie en Russie. Des réunions de ce genre sont organisées par tout le Canada et les Etats-Unis. F. Conosevith, de Brantford, Ont., fut l'orateur principal. B. Pavluk, d'Ottawa, présidait.

La résolution adoptée se lisait comme suit:

"Nous, les travailleurs de la colonie ukrainienne et russe d'Ottawa, sommes forcés d'élever la voix pour protester contre toute forme d'atrocité, la faim et l'esclavage de la classe ouvrière sans défense en Russie. Nous connaissons l'état d'esclavage dans lequel sont réduits les quelque 160 millions d'habitants de la Russie, et nous déclarons que les millions de morts, causées par la famine, sont une conséquence directe de la dictature tyrannique bolchévique qui a plongé le pays dans une destruction horrible. Ces centaines de milliers de personnes ont été mises à mort sans procès et des millions envoyées en Sibérie pour mourir de faim.

"Nous faisons appel à l'humanité. Nous ne protestons pas comme membres d'un parti politique quelconque, mais comme des êtres humains, guidés par des relations humaines, d'homme à homme."

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

REGINA, Sask.

Bazar diocésain

Le bazar diocésain de Régina s'est terminé jeudi le 16 novembre avec un succès supérieur aux plus légitimes espérances. Nos dames canadiennes-françaises y ont tenu un kiosque placé sous le titre du Tiers-Ordre. Au grand tirage final, M. P. Lessard, de Winnipeg, fut l'heureux gagnant du premier prix, et plus d'une dizaine d'autres prix échurent à nos compatriotes. Les Dr Laurent Roy, C.C. Clermont et Mooney, figuraient comme donateurs du deuxième prix.

Baptêmes

A son dernier passage à Mayberry, le R. P. Adrien a baptisé deux petites filles, enfants, l'une de M. Jos. Forest de Galilée, l'autre de M. Norbert Bastien de Mayberry.

Visiteurs

Leurs Excellences Nos Seigneurs lar et d'une guerre des changes qui Leblanc, de St-Jean, N.-B., et Melanson de Gravelbourg, furent les hôtes de Monseigneur l'archevêque de Régina. Mgr Maillard accompagnait l'évêque de Gravelbourg. M. l'abbé Maurice Baudoux, curé de Prud'homme, est passé à Régina, cette semaine.

Chant grégorien

Nous devons à l'amabilité du R. P. Fallourd, de St-Hubert, l'aubaine de posséder chez nous les disques de Chant Grégorien de Solesmes; ces 11 disques font les délices des admirateurs du chant grégorien et ne peuvent manquer de ravir l'admiration de ceux qui n'avaient pas soupçonné tant de beautés.

Comité local

Dimanche le 19 novembre, le comité local de l'A.C.F.C. s'est réuni au bureau du Dr Laurent Roy, président; tous les membres étaient présents. Il y fut formé un comité de nomination pour préparer l'élection des membres du cercle local fixée en janvier prochain.

—Corr.

Le bazar diocésain de Régina

LISTE DES GAGNANTS

REGINA. — Son Honneur James McAra, maire de Régina, a annoncé, le 16 novembre, au bureau de la chancellerie, 2107 rue Garnet, Régina, Saskatchewan, que les personnes ci-dessous mentionnées ont gagné des prix au grand bazar diocésain:

1er prix: no 2L 4656, P. Lessard, 814 Ave. Stella, Winnipeg; spécial: W. A. Olford, 667 Jefferson Ave., W. Kildonan; 2e: A 18445, Mme W. J. O'Rourke, Dublin, Ont; 3e: 5B15594, Victor Waller, 322-14e rue, Brandon, Man.; 4e: G5960, W. Englat, Candiac, Sask; 5e: 2L 9027, M. Jamnik, 913 Redwood, Win.; 6e: V 12659, Rév. A. Roy, Ste-Amélie, Man; 7e: X 8994, H. Moore, Assiniboia, Sask.; 8e: 2P 451, M. Dillman, Estevan, Sask.; 9e: 3B 11812, G. H. Stokes, Grande Prairie, Alta; 10e: E 2352, J. G. Nickerson, The Royal Bank, Régina; 11e: E 5137, M. Whittner, Stevens Point, Wis., U.S.A.; 12e: W 9284, Mme R. Niangeers, Hardy, Sask; 13e: V 11920, Ben. Jeannot, St-Hubert, Whitewood, Sask; 14e: S 3029, Bert Veirn, Avonhurst, Sask; 15e: S 6419, Sr M. Léonie, Radville, Sask; 16e: C 708, J. B. Snider, 727-12e ave., Régina, Sask;17e: M 5983, Mlle X. Barlow, Blind River, Ont; 18e: V 21836, Donat Lamontagne, Charny, Lévis, P.Q.; 19e: 2L 5048, Mme H. Crorole, 60 Harvard ave., Winnipeg: 20e: V 3696, H. Bourassa, Ste-Colette, Sask; 21e: 5B 14826, Rév. A. Decosse, St-Boniface, Man., 22e: 4A 11642, Jack Boyle, Régina, Sask.; 23e: 3256, Mgr Janssen, Régina, Sask.; 24e: C 1498, F. Reader, 2035 rue Wallace, Régina; 25e: A 10659, M. M. Guilfoyle, 2345 Ospose ler, Régina; 26e: 2D 239, A. Vollhoffer, Humboldt, Sask.; 27e: M 860, Bert Cameron, Avonhurst, Sask.; 28e: V 21755, Mère Provinciale, Bienville, Lévis, P.Q.; 29e: V 4603, Eglise Sacré-Coeur, Lebret, Sask.; 30e: T 1565, Alex Thauberger, 2158 rue Wallace, Régina; 31e: 2B 12189, Sara K. Cogger, 180 rue Meal, Portland, Me.; 32e: R 2721, C. Dozois, Montmartre, Sask.; 33e: S 8198, église du Sacré-Coeur, Lebret, Sask; 34e: B 2407, F. W. Jelley, 1377 rue Queen, Régina; 35e: W 2269, Gerard Broheman, Ceylon, Sask.; 36e: X 9036, Francis Gilleo, Congress, Sask.; 37e: M 8445, Carl Bindert, Southey, Sask.; 38e: 5B 5293, J. E. Rogers, 329-14e rue, Brandon, Man; 39e: L 2999, Archie Cameron, Melville, Sask.; 40e: 2P 847, Joseph Melle, Estevan, Sask.; 42e: N 9090, K. Dicemus, 359 avenue Burrows, Winnipeg; 43e: H 4556, Alfred La Rocque, Estevan, Sask.; 44e: 3B 13796, T. Murray, Grande Prairie, Alta; 45e, 5B 7609, Wm. Sakelos, 911 avenue Rosser, Brandon, Man.; 46e: H 8803, G. Gulliford, Snipe Lake, Sask.; 47e: P 7758, Albert Ingham, Maryfield, Sask.; 48e: E 1807, James G. Gardiner Régina, Sask.; 49e: 2B 6877, Alex Gillis, Point Tupper, N.-E.; 50e: X 6199, Mary Traill, Whitewood, Sask.

Prince-Albert

Chronique Paroissiale

Souper

Nos dames ont donné, lundi dernier, un souper dans la salle du sous-sol. Son Exc. Mgr J.-H. Prud'homme, entouré des membres du clergé était à la table d'honneur. Le dévouement des dames a été couronné de succès. Elles préparent maintenant le bazar qui aura lieu le 2 décembre à la salle "Memorial Hall". Espérons que nos familles les encourageront par leur présence.

Mariage

Le 15 de ce mois, le R. P. A. Vallières, O.M.I., recevait le consentement de mariage entre Edward David Weldon, fils de M. Martin Weldon de Prince-Albert et de Earla Grace Sproull, fille de M. Benjamin Sproull aussi de Prince-Albert. Les témoins étaient W. B. Weldon, frère du marié et Mlle Rachel Sproull, soeur de la mariée.

Sépulture

Le 7 novembre, mourrait à l'hôpital, Mme Gladys Landon, âgée de 25 ans. Elle laisse pour la pleurer son mari, son père sa mère, demeurant à Prince-Albert, deux jeunes enfants, deux soeurs, Gwendolyn et Fern, deux frères, Joe et Bill. Les porteurs furent: F. Ackerman, A. Henderson, R. B. Ainsley, J. V. Graham, Art. Howard et M. Chafey.

Nos jeunes gens

Nos jeunes gens sont très enthousiasmés de leur club. Mardi dernier, il y eut un débat auquel prirent part Roger Larouche, Walder Russell, Alex Weber et Joe Ward. M. J. L. Fraser leur donna, à la fin de la séance, une conférence instructive sur l'économie sociale. Leurs séances se font de plus en plus intéressantes. Une agréable surprise les attend à la prochaine réunion.

Enfants heureux

Quelques dames dévouées continuent, cette année, à faire de la soupe pour les enfants qui prennent leur dîner à l'école. Les premières dames ont été Mme Cécile Dufeault, Mme Godin, Mlle S. Legeault, et cette semaine, Mme Colleaux. Merci!

Malade à l'hôpital

Mlle Irène Gagner, ancienne garde-malade, à l'hôpital St-Paul, Saskatoon, est actuellement malade à l'hôpital de la Ste-Famille, ici, à la suite d'une opération pour les amygdales. Elle prend beaucoup de mieux.

Mouvement français

Nous sommes heureux d'apprendre à nos compatriotes de l'Ouest canadien que, au moins 80 enfants de langue anglaise apprennent à l'école séparée le français et savent sacrifier une demi-heure de récréation le midi, pour cette matière libre. Nous admirons, sans doute, le grand dévouement de nos Soeurs de la Présentation qui s'imposent ce fardeau malgré leurs nombreuses autres occupations.

Fête de la Présentation

Mardi matin, il y eut deux messes dites à la cathédrale en la fête de la Présentation. Les enfants de l'école séparée assistaient à la messe de neuf heures.

Baptême

Le 19, baptême de Annae Matilda Schefer, fille de Andrew Schefer et Eva Bélanger de cette paroisse. Le parrain a été Alec Lederhous, et la marraine Annae Weinmeyer.

BUTTE DU PARADIS, Sask.

MM. Henri Bonnet et Louis Roussel sont de retour d'un voyage à Montréal.

Vingt-deux enfants de nos écoles ont fait leur première communion, et quarante-trois ont été confirmés lors de la visite de Son Exc. Mgr Prud'homme. MM. les abbés Mollier, curé de St-Hippolyte, Coursol, de Jack Fish, Beaulac, de Spiritwood et Leclerc d'Edam, étaient en visite au presbytère.

Baptêmes

Arthur-Edgar-Gaston, fils de J. Beauvilliers et Marie Mercier. Parrain et marraine: M. Pierre Mercier et Mlle Joséphine Roussel.

Marie-Juliette-Pauline, fille de Léo Gagné et Clémentine Bertrand. Parrain et marraine: M. et Mme Nap. Bertrand.

Marie-Marguerite-Rachel, fille de Henri Therrien et Exilda Lemieux. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Therrien.

Marie-Jacqueline-Thérèse, fille de Joseph Nadon et Marie-Louise Lemieux. Parrain et marraine: M. et Mme Adolphe Lemieux.

Joseph-Charles-Eugène, fils de Maurice Désilets et Clara Bertrand. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Brassard. Eleanor, fille de Bernard Tobin et Mabel Miller. Parrain et marraine: M. et Mme Frank Beatch.

Mlle Suzanne Fortin de Saskatoon est en visite chez sa soeur, Mlle I. Fortin, institutrice à l'école St-Albert.

—Corr.

ZENON PARK, Sask.

Il y a quelques semaines, plusieurs paroissiens se réunirent chez M. le curé et discutèrent un projet de cercle agricole. Il fut décidé de s'organiser. M. Gilbert Marchildon fut choisi à l'unanimité président; M. Henri Mercier fut choisi vice-président; M. Arthur d'Aûst, secrétaire; MM. A. Marchildon, N. Poulin, F. Carpentier et Marcel Daoust, directeurs.

Le comité d'organisation se compose de M. le curé, MM. G. Marchildon, A. d'Aust et F. Carpentier.

La première séance d'études eut lieu le 1er novembre. M. Conrad Soucy exposa les avantages et l'utilité d'un cercle agricole. Il nous fit voir les besoins du temps présent, non seulement au point de vue financier, mais aussi au point de vue moral, et il conclut qu'un cercle agricole est aujourd'hui non seulement utile, mais nécessaire. Un autre sujet tout d'actualité fut traité par M. Ferdinand Carpentier et M. Damase Chabot. D'aucuns diront que le sujet ne fut pas épuisé; cependant, les idées émises en éveillèrent d'autres et chacun put tirer profit de la discussion générale.

Avec tact, le président de l'assemblée remercia les conférenciers en faisant ressortir les points importants de leur conférence.

La prochaine séance d'études aura lieu vers la mi-novembre. Ce sera au tour de MM. A. Marchildon, L.-P. Hudon, W. Dion, N. Poulin, M. Courteau et D. Michaud de nous entretenir sur les sujets désignés à la dernière assemblée.

Le 20 octobre, nous recevions la visite du premier ministre de la province, l'hon. J. T. M. Anderson. Le député du comté, l'hon. J. Buckle, ministre de l'agriculture, l'accompagnait.

Après avoir salué M. le curé Arès, M. Anderson, comme ministre de l'éducation, accompagné des commissaires, visita l'école publique du village sous la direction des religieuses de la Présentation de Marie. Les enfants souhaitèrent la bienvenue au premier ministre; celui-ci répondit par quelques mots d'encouragement.

Le premier ministre se dirigea ensuite vers l'école et de la gentillesse avec il termina en félicit[illegible] ... une nombreuse assemblée [illegible] dait, organisée par le Cercle Agricole.

M. Gilbert Marchildon souhaita la bienvenue aux distingués visiteurs.

M. Buckle, qui n'est pas un étranger pour les gens du district, non parla de l'agriculture et de l'élevage des bestiaux pour le commerce. Ses remarques furent grandement appréciées et ouvrirent bien des horizons.

Le premier ministre nous parla des affaires de la province et en particulier de l'aide aux nécessiteux du Sud. Il fit appel à la charité chrétienne de tous en faveur de ceux que la Providence éprouve. laquelle on l'avait reçu.

Les applaudissements ne furent pas ménagés, et M. Marchildon, au nom de l'assemblée, les remercia et les invita à revenir.

Après l'assemblée, on servit une collation au presbytère.

La Ligue du Sacré-Coeur a célébré dignement la fête du Christ-Roi. C'était la fête des hommes reconnaissant le Christ pour leur roi. Tous s'approchèrent de la Sainte-Table. C'était réellement beau de voir une si belle manifestation de foi et de piété de la part des ligueurs. A l'orgue, on chantait "Nous voulons Dieu".

Pour la première fois, le chant grégorien fut chanté par la chorale à la grand'messe. Nous espérons que sous peu, avec un peu de bonne volonté, ce sera le chant habituel. M. Nap. Poulin, notre dévoué maître-chantre saura combler nos voeux à ce sujet.

Le cinq novembre à l'occasion de l'anniversaire de M. le curé Arès les religieuses nous firent assister à une magnifique séance tragique et musicale. La pièce "La voix de la terre" fut très applaudie..

Comme d'habitude, nos actrices ont très bien rempli leur rôle. Nos félicitations à Mlles Marcelle Archer, Lucille Hudon, Blanche Lormand, Rita St-Amant, Anna Laforge et Madeleine St-Amant. Mlles Lorette et Antoinette Courteau aidées de Simonne Grisé jouèrent une jolie petite opérette. M. Edmond St-Amant annonçait les morceaux.

Tous s'accordèrent pour dire que ce fut l'une des plus belles séances qu'on ait eues à Zénon Park. Aussi n'a-t-on pas ménagé les éloges à l'adresse des religieuses qui se dévouent à l'éducation des enfants.

—Corr.

MONTMARTRE, Sask.

Le 5 novembre, le R. P. Adrien, [illegible] de Régina, était à Montmartre. Le matin, à la grand'messe, il prêcha sur les âmes du purgatoire. Le soir, à la salle paroissiale, [illegible] donna une conférence très [illegible] et très pratique sur ce [illegible] Catholiques et Français toujour". Ceux qui ont manqué cette conférence ne savent pas ce qu'ils ont perdu. Merci au cercle de l'A. C. F. C. de nous procurer de [illegible] régals de temps en temps.

[illegible] novembre, les da[illegible] patronesses du Couvent sous la [illegible] Mme L.-P. Côté, donnaient leur premier thé de la sai[illegible] succès. Quel[illegible] du Bridge en profitèrent pour jouer plusieurs parties. L'orchestre Breton prêtait son concours toujours si apprécié.

Le dimanche, 12 novembre, après la messe, les dames de l'autel se réunirent à la salle paroissiale pour l'élection du nouveau conseil: Présidente Mme V. Lambert [illegible] Mme N. [illegible] Mlle A. Perron, [illegible] John Perras.

MEYRONNE, Sask.

[illegible] Schwab et de Elizabeth Donauer, baptisé [illegible] marraine: Leo T[illegible] Donauer.

Le 21 [illegible] de Louis Debeve et [illegible] Gorifck, baptisé le 1er [illegible]. Parrain et marraine: Justin Debeve et Hermina Debeve

Mariage

Le 7 novembre, Mlle Bernadette Fauchon, fille de M. et Mme Napoléon Fauchon, unissait sa destinée à M. Hector Bluekens, fils de Mme Vve Bluckens. Les témoins étaient MM. Peter Therens et Joseph Girardin. Meilleurs voeux aux nouveaux époux.

Divers

Mlle A. Normandin nous a quittés pour aller retrouver sa mère à Sedley. Elle était la ménagère accueillante de M. le curé et nombreux sont ceux qui ont bénéficié de ses aptitudes de garde-malade. Nous lui gardons un reconnaissant souvenir et désirons pour elle les multiples bénédictions de la divine Providence.

Mlle Yvonne Ecarnot de Montmartre remplace Mlle A. Normandin; nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

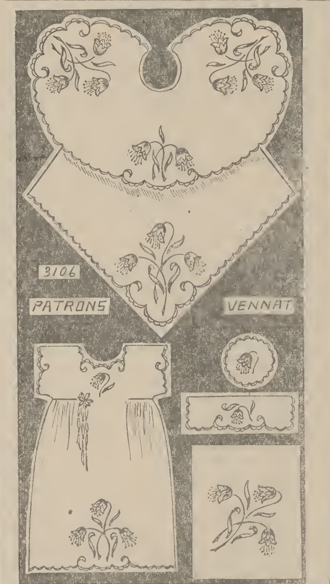
M. Daignault est revenu [illegible] quelques jours de la C. [illegible] sera l'hiver sur la [illegible] Germain

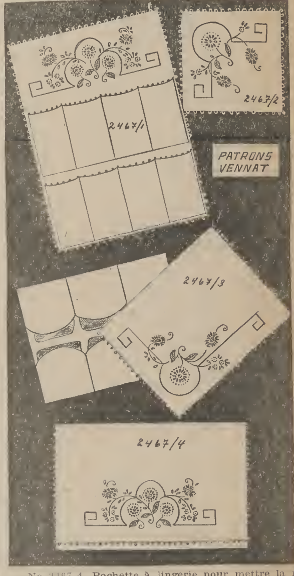
M. Raymond [illegible] et sa femme, née Anna Colleaux, étaient ces jours [illegible]

[illegible]

nous ne sommes [illegible] pour avoir une ma[illegible] ne pas habiter quelque temps chez vos parents?

Muriel.—Mais, c'est qu'ils [illegible] tent eux-mêmes chez les parents, maman!





No 3106. Trousseau de baptême, dessin court et facile à faire. Patron à tracer manteau 25c, bonnet, 15c. châle 20c. Perforé, manteau 75c, bonnet 25c, châle 40c. Au fer chaud, manteau 50c, bonnet 20c, châle 40c. Etampés sur cachemire français pure laine, deux qualités, manteau et bonnet ensemble, $3.75 ou $5.75 châle $1.75 ou $2.75. Soie française pour broder tout le trousseau, environ $1.50.

SPECIAL: Manteau, bonnet et châle, brodés à la main, prêts à porter, seulement $12.00.

Joli set pratique pour voyager ou garder ses affaires en ordre dans sa chambre, comprenant le sac à bas, sac à souliers, sachets à mouchoirs et pochette à lingerie.

No 2467-2 Sachet à mouchoir, patron à tracer: 15c perforé 25c, au fer chaud, 20c. Etampé sur coton jaune 18c, sur broadcloth rose, jaune ou pêche, ou vert, ou sur solide tissu écru 25c. Coton à broder 10c.

No 2467-4. Pochette à lingerie pour mettre la robe de nuit et le peignoir. Patron à tracer 20c, perforé 35c, au fer chaud 25c. Etampe sur bon coton jaune 35c, sur broadcloth de couleur ou sur tissu cru 50c. Coton à broder 15c.

No 2467-1. Sac à souliers pouvant contenir quatre paires. Patron à tracer 20c, perforé 40c, au fer chaud 30c. Etampé sur bon coton jaune 39c, sur bon tissu écru ou broadcloth solide vert, rose ou jaune 60c. Coton à broder 15c.

No 2467-3. Sac a bas pouvant contenir 6 paires. Patron à tracer 20c,, ,perforé 40c, au fer chaud 30c. Etampé sur bon coton jaune 39c, sur broadcloth ou tissu écru 60c. Coton à broder garanti au lessivage 15c.

Les courants sont brun doré, grandes fleurs roses, petites fleurs jaunes, feuillages verts.

Catalogue de Broderie, 20c. Album de layette, 15c. Abonnez-vous à notre Revue Mensuelle de Broderie et de musique. .. 12c par an seulement.

Elections municipales

Diefenbaker vs Fraser

Chaude contestation pour la mairie--Six nominations pour quatre vacances au conseil de ville

PRINCE-ALBERT. — M. Fraser est proposé par le Dr J. S. Chisholm et le colonel Lindsay, C.R. La nomination de M. Diefenbaker est reçue à la dernière minute, présentée par Mme Rachel Manville et M. Ralph Miller. Voici les candidats conseillers:

J. W. Sanderson, proposé par R. R. Manville et appuyé par C. P. Erwin.

C. S. Lacroix, proposé par G. W. Baker et appuyé par E. M. Frith.

S. L. Small, proposé par J. J. Wilson et appuyé par H. Holroyde.

John Daisley, proposé par I. W. Mahon et appuyé par I. W. McEwen.

C. L. Dent, proposé par H. D. Culp et appuyé par J. A. Klein.

A. W. Gaynes, proposé par L.-E. Valade et appuyé par le Dr J. S. Chisholm.

Quatre parmi ceux-là seront proposés aux électeurs pour un terme de deux ans dans le conseil de ville.

Quatre candidats pour le "Collegiate Board"

Deux anciens et deux nouveaux candidats sont proposés aux trois vacances du "Collegiate Board". Les voici:

Oscar Sharpe, proposé par T. C. Davis, C. R., et appuyé par H. M. Sibbald.

Guy Benning, proposé par Dr D. P. Miller et appuyé par H. J. Fraser.

Dr J. Angus McDonald, proposé par G. M. Salter et appuyé par P. W. Mahon.

G. A. Jordan, proposé par Sam Mitchell et appuyé par J. W. Horton.

Elus par acclamation

Les anciens membres du conseil des écoles publique et séparée furent réélus par acclamation.

Pour l'école publique: L. K. Bradbury, proposé par A. I. Wilkinson et appuyé par Col. J. H. Lindsay.

A. W. Pechey, proposé par E. I. Bagshaw et appuyé par Mark Musk.

Frank Machan proposé par W. B. Murphy et appuyé par A. M. Cameron.

Pour l'école séparée: J. P. Pfeiffer, proposé par L. E. Valade et appuyé par A. H. Morin.

J. J. G. Rosser, proposé par F. Kugler appuyé par A. L. Pagé.

Aucun des candidats n'est un représentant officiel d'aucun parti politique.

Dent se décide aussi de se présenter comme conseiller.

REGINA

44 nominations

Pour remplir 17 sièges vacants, 44 candidats se sont présentés. Il y en a cinq comme conseillers.

Ceux qui se présentent comme maire sont: le maire McAra, les conseillers F. England, A. Groom, J. C. Malone, et Rink.

MOOSE-JAW

A la mairie

Quatre candidats se présentent comme maire; George Ford, le maire J. Hawthorne, W. Munns et H. Fletcher.

Nouvelles

Enquête sur la production du seigle

REGINA. — Des représentants de la Commission du tarif des Etats-Unis font une enquête en Saskatchewan et en Alberta pour se renseigner sur le coût de production du seigle. On ne sait pas au juste le but de cette enquête, mais ce que l'on sait, c'est que les Etats-Unis importent beaucoup de seigle avec le rappel de la prohibition en décembre. Il se pourrait que nos voisins désireraient importer cette céréale du Canada pour la confection des liqueurs et d'en déterminer le prix de production selon les tarifs.

Les colons vers le nord

REGINA. — Un grand nombre de colons ont été expédiés dans la partie nord de la province par l'intermédiaire de la Commission de secours. A date, plus de 230 colons et autant de fourgons de bagages et autant de bagages ont été dirigés vers le nord. Plus de 385 chars d'animaux ont été expédiés vers les pâturages. Quantité de fourrage—1,215 wagons—a été distribué dans le sud.

Plus d'un million en secours directs

REGINA. — Les comptes pour le secours direct dans les villes et villages de la Saskatchewan se chiffraient, depuis le 1er janvier au 31 octobre, à 1,655,506.85. La moyenne des personnes secourues durant cette période a été de 30,961.

Le téléphone pour les colons

REGINA. — Pour venir en aide aux nouveaux colons établis dans le nord, le gouvernement a l'intention de leur procurer les services du téléphone. Depuis quatre ans, plus de 4,000 familles se seraient établies à demeure dans de nouvelles régions.

Les permis d'autos

SASKATOON. — Les associations "Saskatchewan Motor Dealers", "Saskatchewan Motor Club", "Retail Merchants", les compagnies d'huile et les Chambres de Commerce demandent au gouvernement que le renouvellement des permis d'autos commence le 1er avril au lieu du 1er janvier. Durant ces trois premiers mois, il ne se vendait pas moins de 2,000,000 de gallons de gazoline, ce qui fait une augmentation du revenue de $120,000.

REGINA. — Tout annonce que les permis d'autos de 1933 seront acceptés jusqu'au 31 mars 1934. Bonne nouvelle, si l'opinion probable de l'hon. M. A. McPherson se réalise.

Les fermiers "grêlés" sont indemnisés

SASKATOON. — Plus de $500,000 ont été versés par les compagnies d'assurances aux fermiers dont la récolte a été endommagée par la grêle.

Un bénéfice de $31 par tête

SASKATOON. — La première expérience d'expédition de bétail par Churchill a été heureuse. Tous les frais de transport déduits, un profit net de $31.00 par tête sur les 200 animaux expédiés a été réalisé. Vu les prix payés ici, les résultats sont très satisfaisants.

Semence d'avoine

REGINA. — Le ministère de l'Agriculture prend actuellement des mesures afin de procurer aux fermiers qui ont été victimes de la sécheresse et des sauterelles quelques 3,500,000 boisseaux de semence d'avoine et de blé.

Le cabinet Pattullo

Le premier ministre et l'hon Hart sont les seuls anciens -- Les surprises sont à l'ordre du jour -- Le choix de G. Sloan.

VANCOUVER. — Le Cabinet de l'honorable T. D. Pattullo, contient des changements très importants. N'en font partie que deux des anciens ministres libéraux et ce sont le premier ministre lui-même et John Hart, le ministre des finances, qui occupait ce poste dans le Cabinet MacLean avant la victoire conservatrice en 1928. Le reste de la nouvelle administration libérale comporte les noms de plusieurs vieux députés.

Les surprises du jour sont la mise de côté du Dr W. H. Sutherland, ancien ministre des travaux publics; A. M. Manson, ancien procureur général et E. D. Barrow, ancien ministre de l'agriculture; G. C. McGeer, qui aspirait à ce dernier poste, a aussi été mis de côté. On dit que la position de procureur ira à M. Gordon Sloan, qui se présentera dans Vancouver Centre, le 2 novembre.

Voici la liste des ministres choisis:

Premier ministre: l'hon. T. D. Pattullo, Victoria.

Finance: John Hart, Victoria;

Procureur général: Gordon Sloan, Vancouver;

Education et secrétaire provincial: le professeur W. G. Weir, Vancouver;

Terres: A. Wells-Grey de New-Westminster;

Mines et Travail: G. S. Pearson, Nanaimo;

Travaux Publics: F. M. MacPherson, Cranbrook;

Agriculture: K. C. MacDonald de North Okanagan;

Orateur: H. G. Perry, de Fort George.

Les élections de Vancouver Centre et de Victoria ne se tiendront que le 27.

La quotité du blé

Résolutions adoptées à l'assemblée des délégués du Pool

SASKATOON. — Lors d'une assemblée des délégués du Wheat Pool, l'approbation d'un octroi pour quotité à chaque producteur de blé fut unanime à condition que la récolte canadienne soit écoulée par une seule commission de vente afin de hausser le prix.

La hausse du prix a été considérée comme l'objectif principal de l'entente de Londres sur la question du blé.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée:

1—Appui au mouvement en faveur d'une loi provinciale et fédérale pour faciliter la création d'associations de vente pour contrôler le prix des nécessités de la vie.

2—Fixation d'un prix domestique pour le blé; la différence entre le prix de vente actuel payé par les minotiers et le prix déterminé devant être utilisée pour compenser les fermiers qui mettront en pratique les termes de l'entente de Londres.

3—Un numéraire stabilisé pour l'Empire comme premier pas vers la stabilisation du change international.

Perturbations dans l'Eglise Anglicane

LONDRES, Angleterre.—On croit prévoir à Londres que l'évêque anglican de Liverpool, Albert Augustus David, sera amené au tribunal de l'archevêque d'York pour avoir "donné un grave scandale au peuple chrétien" en annonçant son intention de permettre à un ministre unitarien de venir prêcher dans la cathédrale anglicane de Liverpool.

Cela est arrivé juste après que le vénérable vieillard, Lord Halifax venait d'abandonner la présidence de l'*English Church Union* parce que la revue officielle de cette association a fait une *"vicious attack"* au congrès anglo-catholique.

On prétend que durant les sept ans qu'il a occupé le siège de Liverpool, le bishop David s'est acquis beaucoup d'admiration par ses concessions et invitations aux non-conformistes et en s'éloignant de certaines pratiques traditionnelles anglicanes.

On a rapporté, le 17 novembre, que l'invitation au ministre unitarien de prêcher dans la cathédrale de Liverpool a considérablement troublé Lord Cecil qui, ainsi que tous les membres de sa famille, est un fils dévoué de l'Eglise anglicane.

"Si un unitarien a une autorisation épiscopale de prêcher," a dit Lord Cecil, "comment se plaindre que le texte du *Prayer Book* soit rejeté? Comment réfuter les catholiques romains quand ils nous disent que notre Eglise est née du schisme et se plonge dans l'anarchie?"

Lord Cecil s'offre comme promoteur d'un procès contre ceux qui sympathisent avec l'évêque de Liverpool.

A l'occasion de ces difficultés, on rappelle le procès fait à l'évêque King de Lincoln, il y a cinquante ans. Il fut traduit devant le tribunal de l'archevêque de Canterbury, l'archevêque Benson, et gagna son procès. On rappelle aussi que Lord Halifax a fait de nombreux et grands efforts pour amener l'union des Eglises Anglicane et Catholique.

A un service du 17 novembre, le congrès anglican a passé à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement d'arrêter la diffusion sans restreinte, par le moyen des postes, de circulaires et catalogues des appareils limitant les naissances.

On se souvient que l'an passé, à la conférence de Lambeth, à laquelle furent convoqués tous les évêques anglicans de l'univers, il y fut décidé qu'en certaines circonstances le contrôle des naissances est permis.

Les évêques anglicans voient-ils maintenant dans quels désastres leurs faux principes de l'an passé vont plonger l'Angleterre?

Impôts sur l'alcool

Les régies provinciales canadiennes devront observer les règlements imposés aux distillateurs et aux exportateurs de spiritueux

OTTAWA. — Au ministère du revenu national, on dit que les régies provinciales des boissons alcooliques devront observer les règlements imposés aux distillateurs et aux exportateurs de spiritueux si, la prohibition abrogée aux Etats-Unis, elles veulent exécuter des commandes postales venant du pays voisin. Ces règlements exigent un dépôt de 14 par gallon d'alcool, lequel est rendu à l'exportateur sur production de pièces douanières établissant que le produit a franchi la frontière. Cette mesure est destinée à empêcher des exportations simulées permettant de soustraire à l'impôt de $7 le gallon qui frappe l'alcool au Canada.

Le 5 décembre

WASHINGTON. — On tient de bonne source que le président Roosevelt proclamera l'abrogation du 18e amendement dès qu'il aura reçu communication officielle de la ratification de l'abrogation par un 36e Etat, soit vraisemblablement le 5 décembre. Certains impôts fédéraux sur les boissons alcooliques subsisteront jusqu'à la proclamation.

Voiturettes-bars

NEW-YORK. — Les autorités du New-York ayant décidé d'interdire le rétablissement des bars après l'abrogation de la prohibition, le vieil Hôtel Martinique a vendu son fameux comptoir d'onyx, qui a coûté $500,000, il y a maintes années.

Un hiver doux

Jack Chippeway, un descendant direct du vieux chef Wa-Song-Ning, des Chippeways du Michigan, a terminé sa tournée d'inspection des augures et, de retour à sa hutte, il a fait ses déduction pour venir à la conclusion que le prochain hiver sera doux.

Voici ce qu'a découvert ce prophète indien:

Les rats musqués se bâtissent des cabanes basses, ce qui indique que la glace ne sera pas épaisse.

Les écureuils n'emmagasinent pas autant de noix que d'habitude et les noix elles-mêmes sont rares.

La mousse est mince, ce qui indique que les arbres n'auront pas besoin d'une grande protection contre le froid.

La lune d'octobre était jaune et non blanche; la lune blanche seule laisse prévoir beaucoup de neige.

Les sabots des cerfs sont émoussés, ce qui veut dire qu'ils n'auront pas à gratter beaucoup de neige ni à casser de la glace bien épaisse.

L'Académie de médecine et le cancer

La cause du cancer des radiologistes -- L'opinion du Dr Regaud--Le cancer n'est pas une maladie générale--Intéressante communication.

PARIS. — On se souvient qu'à la précédente séance de l'Académie de médecine, M. Béclère attribuait le cancer des radiologistes non aux lésions causées par les rayons X mais à un facteur extérieur nouveau.

Telle est aussi l'opinion du Dr Regaud. Au cours de la dernière séance, il a rappelé que les rayons X et les rayons "gamma" du radium ne produisaient pas nécessairement une inflammation des tissus, et que, d'autre part, l'inflammation n'était pas nécessaire dans le développement du cancer. On connaît de nombreux cas où il n'y a pas d'inflammation autour des cellules malades.

Le Dr Regaud ne pense pas que le cancer soit une maladie générale. Il ne croit pas que l'hérédité ou les altérations du sang soient les facteurs capitaux. La preuve est dans la guérison complète qu'on obtient après l'opération locale faite à temps. "Le cancer, conclut l'éminent spécialiste, englobe autant de maladies distinctes que de tissus et d'organes. Ce sont des maladies essentiellement locales, mais dont l'éclosion peut être favorisée par des causes générales."

TRIBUNE LIBRE

L'arbre de Noël?

Chers confrères,

L'arbre de Noël ne pousse pas ici, malgré le beau temps de ces derniers jours. Et pourtant, il ne lui reste guère qu'un mois pour grandir, se couvrir de fleurs et de fruits.

A nous, Chevaliers de Colomb, amis et protecteurs des déshérités de la vie, d'entonner ce petit arbre, encore chétif, de l'atmosphère si bienfaisante de la charité chrétienne, afin qu'il puisse se développer rapidement et remplir sa belle mission de soulagement. Dépensons-nous généreusement pour la bonne cause. Tâchons d'éveiller l'enthousiasme de nos amis pour une cause qui doit être chère à tout coeur chrétien. Combien de fois ne verse-t-on pas sa contribution pour des causes plus ou moins douteuses? Ici, la cause ne saurait être meilleure.

N'oublions pas que l'hiver est long. D'ici au mois de mai, il faudra servir encore au-delà de 50,000 repas au petit monde de l'Orphelinat. La chose sera relativement facile si tous les amis de l'Orphelinat se partagent le fardeau. Mais, si la charge est laissée tout entière aux soins de l'orphelinat, elle pourrait facilement devenir écrasante et menacer l'existence de l'institution.

Mettons donc la main à l'oeuvre et le Noël de 1933 sera un des plus beaux que les enfants de l'orphelinat n'ont jamais vécu.

C. S. LACROIX,
Grand Chevalier.

Un linguiste autodidacte

Il apprend seul un trentaine de langues

NEW-YORK. — Un homme qui parle trente-cinq langues n'est pas un cas ordinaire, surtout s'il en a appris une trentaine, seul, par ses propres moyens. C'est pourtant le cas de Harold Mattice, employé à la bibliothèque publique de New-York.

M. Mattice a appris, comme tous ceux qui ont fait leurs classiques, le latin et le grec alors qu'il n'avait pas quinze ans. Puis il a suivi des cours de français et d'allemand. Avec sa langue maternelle, il connaissait donc cinq langues.

Il aimait cet exercice bien spécial mais certainement des plus intéressants qui consiste à s'assimiler une langue étrangère et qui permet de lire les belles oeuvres dans leur texte original. Il continua donc à étudier seul une langue puis une autre, le travail étant relativement facile lorsqu'il apprenait un langue similaire à l'une de celles qu'il connaissait déjà, devenait très aride dans le cas des autres.

Mais M. Mattice a une méthode toute particulière d'apprendre une langue. Elle consiste à lire dans cette langue le texte d'une oeuvre qu'il connaît déjà en une autre langue. Avec le concours du dictionnaire il parvient ainsi assez rapidement à comprendre tous les mots de ce texte et il prolonge ses lectures en cette langue tant qu'il ne possède pas suffisamment de mots pour comprendre à mesure qu'il lit. C'est un travail de quelques mois en général.

Aujourd'hui, en plus des cinq langues citées plus haut, M. Mattice comprend l'espagnol, le portugais, le roumain, le hollandais, le danois, le suédois, le gallois, l'islandais, le russe, le polonais, le bohémien, le bulgare, le lithuanien, le finlandais, l'hongrois, le grec moderne, le gaélic le chinois, le japonais, le slovaque, le basque et plusieurs langues secondaires de l'Europe centrale ainsi que certaines langues orientales et de peuplades du Pacifique.